



L'ONE en chiffres 2014

« L'ONE en chiffres » présente l'analyse des chiffres et statistiques de l'ONE en 2014 ainsi que leur évolution.

Le document donne un état chiffré du travail accompli par l'Office. Il quantifie et met en lien les ressources, les publics et les missions de base de l'ONE.

Table des matières

1. ACCOMPAGNEMENT	4
1.1 LES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE	4
1.1.1 LES TRAVAILLEURS MÉDICO-SOCIAUX	4
1.1.2 LES MÉDECINS DE CONSULTATION	5
1.1.3 LES VOLONTAIRES	5
1.1.4 DES LIEUX DE CONSULTATIONS MULTICULTURELS	6
1.2 LE SUIVI DE LA GROSSESSE	6
1.2.1 STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE	6
1.2.2 FRÉQUENTATION	7
1.2.3 IMPLANTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE À BRUXELLES ET EN WALLONIE	8
1.3 LE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT	10
1.3.1 STRUCTURES DE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT	10
1.3.2 FRÉQUENTATION	11
1.4 L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE	13
1.4.1 DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE	13
1.5 ONE ADOPTION	17
1.5.1 ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ADOPTANTS PAR LE SERVICE	17
1.5.2 ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE	19
1.5.3 SUIVI DES ENFANTS DURANT LE DÉLAI DE RÉFLEXION DES PARENTS DE NAISSANCE	20
1.5.4 SUIVI POST-ADOPTIF ET RECHERCHE DES ORIGINES	20
2. ACCUEIL DE L'ENFANT	21
2.1 L'ACCUEIL PETITE ENFANCE	21
2.1.1 BILAN PLAN CIGOGNE III – PROGRAMMATION 2014-2018	21
2.1.2 COUVERTURE DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE	21
2.1.3 L'ACCESSIBILITÉ	26
2.2. L'ACCUEIL SPECIALISÉ (0-7 ANS)	30
2.3. LES FORMATIONS CONTINUES	31
2.3.1 EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE AU FIL DES ANS	31
2.4. L'ACCUEIL TEMPS LIBRE	32
2.4.1 SERVICE EXTRASCOLAIRE	32
2.4.2. ECOLES DE DEVOIRS	32
2.5 LES CENTRES DE VACANCES	34
EVOLUTION DU SECTEUR	34
3. LA COMMUNICATION AVEC LES USAGERS / L'ONE À L'INTERNATIONAL	35
3.1. AUDIENCES DES MICROPROGRAMMES AIR DE FAMILLES	35
3.2. AUDIENCE D'ONE.BE (2013-2014)	36
3.3. LES ANIMATIONS DE TERRAIN	36
3.3.1 LES GRANDS MODULES D'ANIMATION	36
3.3.2 LES OUTILS D'ANIMATION DE TAILLE MOYENNE	38
3.3.3 LES PETITS OUTILS D'ANIMATION	39
3.3.4 PUBLICS AYANT PARTICIPÉ AUX ANIMATIONS DE TERRAIN	39
3.4. LES BROCHURES D'INFORMATION	40
3.5 L'ONE À L'INTERNATIONAL	40

1. Accompagnement

1.1 LES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE

1.1.1 LES TRAVAILLEURS MÉDICO-SOCIAUX

819 Travailleurs Médico-Sociaux (TMS) du secteur accompagnement travaillent au quotidien, au contact du public, en collaboration avec les médecins de consultation et les volontaires et dans le cadre d'un réseau de partenaires locaux sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nombre de TMS et Coordinateurs

	Ensemble des travailleurs salariés ONE	Nombre de TMS		ETP	Coordination	Equipes
		Nombre de TMS	Nombre d'hommes	Nombre d'ETP	Nombre de Coordinateurs accompagnement	Nombre d'équipes
BRUXELLES		231	3	201,0	8	19
BRABANT WALLON		42		33,7	2	6
HAINAUT		258	3	225,0	10	25
LIÈGE		163	1	137,3	7	18
LUXEMBOURG		50		39,5	2	6
NAMUR		75	2	65,3	3	7
TOTAL FWB	1570	819	9	701,8	32	81

Prestation, statut, formations

	Prestations de TMS				Statut d'emploi		Formation	
	Temps Plein	Temps partiel	autre ETP	Age moyen en années	Statutaires	Contractuels	Assistant Social	Infirmier
BRUXELLES	62,8%	18,2%	19,0%	40,9	44,2%	55,8%	67,7%	32,3%
BRABANT WALLON	47,6%	21,4%	31,0%	44,5	76,2%	23,8%	54,8%	45,2%
HAINAUT	63,6%	13,2%	23,3%	43,3	63,2%	36,8%	52,8%	47,2%
LIÈGE	51,5%	20,9%	27,6%	44,3	69,9%	30,1%	49,7%	50,3%
LUXEMBOURG	44,0%	20,0%	36,0%	45,1	66,0%	34,0%	36,7%	63,3%
NAMUR	60,0%	17,3%	22,7%	42,1	69,3%	30,7%	50,7%	49,3%
TOTAL FWB	58,6%	17,3%	24,1%	42,9	60,6%	39,4%	55,2%	44,8%

La province du Hainaut et la Région de Bruxelles représentent environ 60 % de l'effectif de TMS.

Sur le terrain, les TMS sont organisées en équipes regroupant un certain nombre de consultations selon la zone géographique et encadrés par des Coordinateurs accompagnement (32).

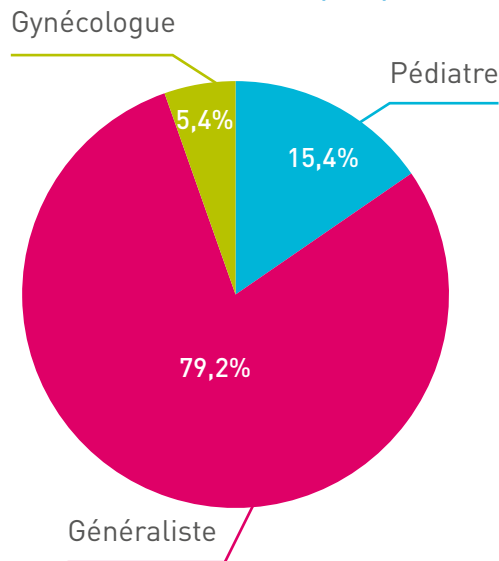
Les 819 TMS représentent un total de 701,8 Equivalent temps plein. 60% des agents sont statutaires.

Le secteur périnatal (Consultations prénatales, service de liaison et centres néonataux) représente environ 2/10^e des prestations de TMS et le secteur des Consultations pour enfants les 8/10^e autres.

Près de 62% des TMS travaillent à temps plein et l'âge moyen se situe aux alentours de 42 ans et 8 mois.

1.1.2 LES MÉDECINS DE CONSULTATION

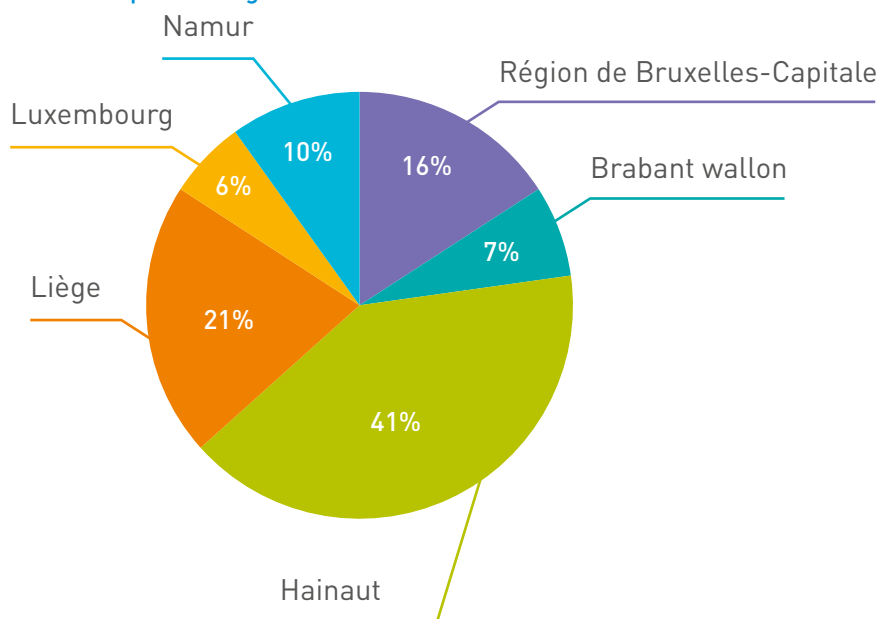
Répartition du nombre de médecins actifs en consultations par spécialité



Environ 1000 médecins travaillent à l'ONE dans des équipes de Consultations avec des volontaires et TMS. Leur répartition est représentée dans le graphique, avec une large majorité de médecins généralistes.

1.1.3 LES VOLONTAIRES

Répartition des volontaires par subrégion



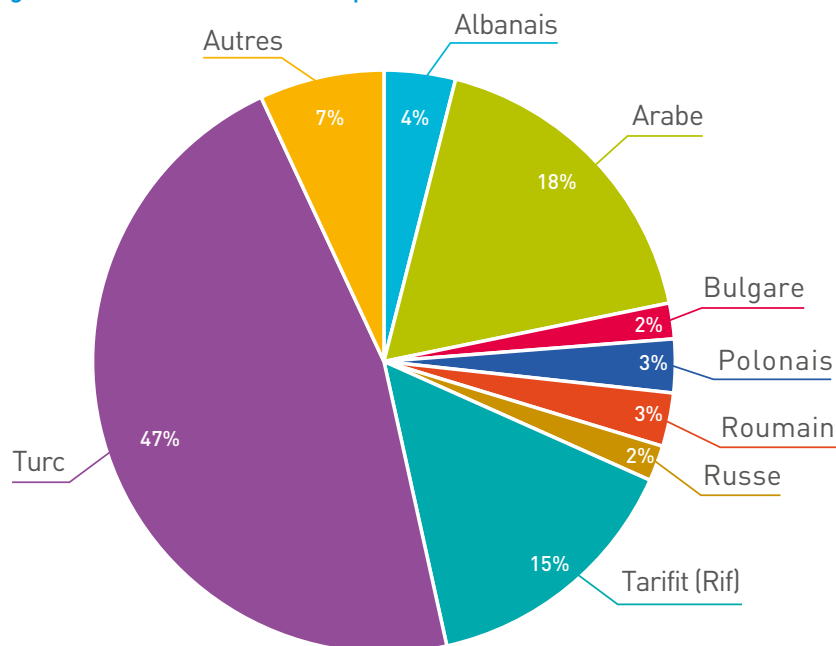
Les volontaires constituent des acteurs indispensables au modèle de fonctionnement des structures de protection maternelle et infantile ONE.

La répartition au 1^{er} janvier au sein des équipes des consultations montre qu'une majorité relative de volontaires offrent leur temps dans les structures des provinces du Hainaut et de Liège.

Les 4 500 volontaires apportent leur concours en accueillant des enfants ou des familles mais aussi en assumant des tâches de gestion de leur association.

1.1.4 DES LIEUX DE CONSULTATIONS MULTICULTURELS

Répartition des langues d'intervention des interprètes sociaux



Les Travailleurs Médico-Sociaux au sein des Consultations, rencontrent fréquemment des familles qui ne maîtrisent pas le français. Pour communiquer avec elles, l'ONE s'est associé aux SeTIS (pour « Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social ») wallon et bruxellois via une convention de collaboration. Les SeTIS mettent ainsi des interprètes à la disposition des TMS dans 39 langues orales et 27 langues écrites. Les interprètes sociaux du SeTIS sont donc des acteurs indispensables à l'accessibilité et l'universalité des consultations ONE, telles que définies dans les missions de l'ONE.

1.2 LE SUIVI DE LA GROSSESSE

Les consultations prénatales sont des structures de médecine préventive conçues pour assurer, dans une optique de proximité, le suivi psycho-médico-social des femmes enceintes ainsi que la préparation à l'accouchement et au rôle de parent.

Ces structures sont importantes en raison de :

- l'universalité de leur offre – toutes les femmes sont bienvenues, indépendamment de leurs conditions de séjour en Belgique ;
- la gratuité des services offerts (pas de ticket modérateur à payer par la patiente) ;
- l'accessibilité géographique et la proximité des structures ;
- la qualité de la relation qui s'établit entre les futurs parents et les professionnels (TMS et médecins et/ou sages-femmes).

1.2.1 STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE

Evolution du nombre de structures de suivi de la grossesse

	2010	2011	2012	2013	2014
Consultations prénatales de quartier (CPNQ)	20	17	17	17	14
Consultations prénatales hospitalières (CPNH)	26	26	26	26	26
TOTAL FWB	46	43	43	43	40

En 2014, l'ONE compte 14 Consultations prénatales de quartier (CPNQ) et 26 Consultations prénatales hospitalières (CPNH).

Les consultations prénatales de quartier (CPNQ) : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants, ...) ou communale, subventionnés par l'ONE et implantées dans les zones de résidence.

Les consultations prénatales hospitalières (CPNH) : consultations organisées en partenariat et implantées dans les structures hospitalières, ces dernières apportant l'expertise médicale et l'ONE les aspects psychosociaux dans le cadre du suivi de la grossesse.

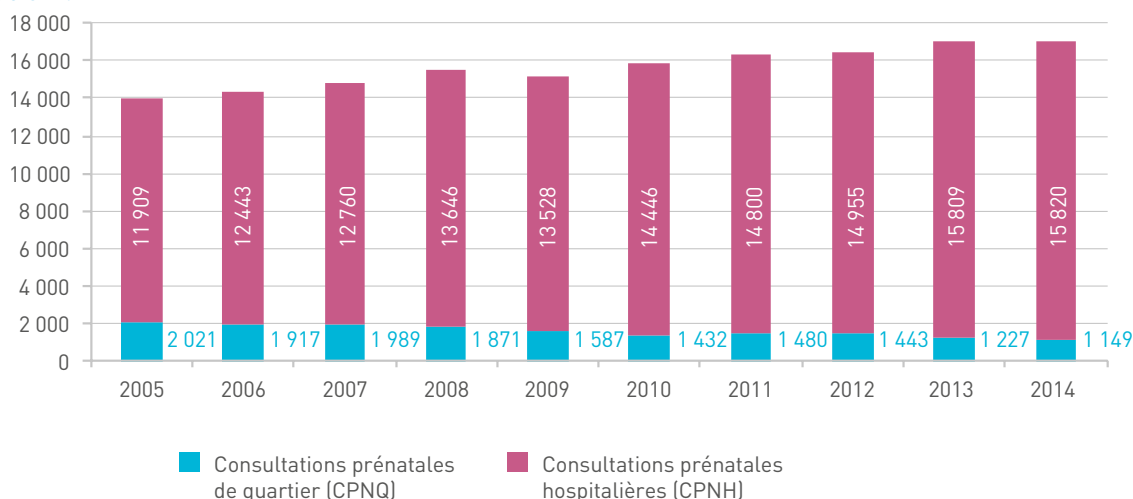
Le nombre de structures de suivi de la grossesse a varié ces dernières années, plus précisément vers une diminution du nombre des Consultations prénatales de quartier.

En effet, l'activité de certaines CPNQ devient très faible, du fait de la propension plus grande des futures mères à faire suivre leur grossesse par des praticiens actifs en infrastructure hospitalière. Ceci amène à une diminution des structures de ce type.

La mise en œuvre de la réforme des consultations prénatales conduira plus systématiquement à rationaliser l'implantation de ces structures.

1.2.2 FRÉQUENTATION

Évolution du nombre de nouvelles inscrites en structures de suivi prénatal de quartier et hospitalières de 2005 à 2014



Le nombre de femmes enceintes fréquentant les consultations ONE est en augmentation légère, mais constante. Il approche les 17 000 femmes enceintes suivies, soit environ 30 % des naissances.

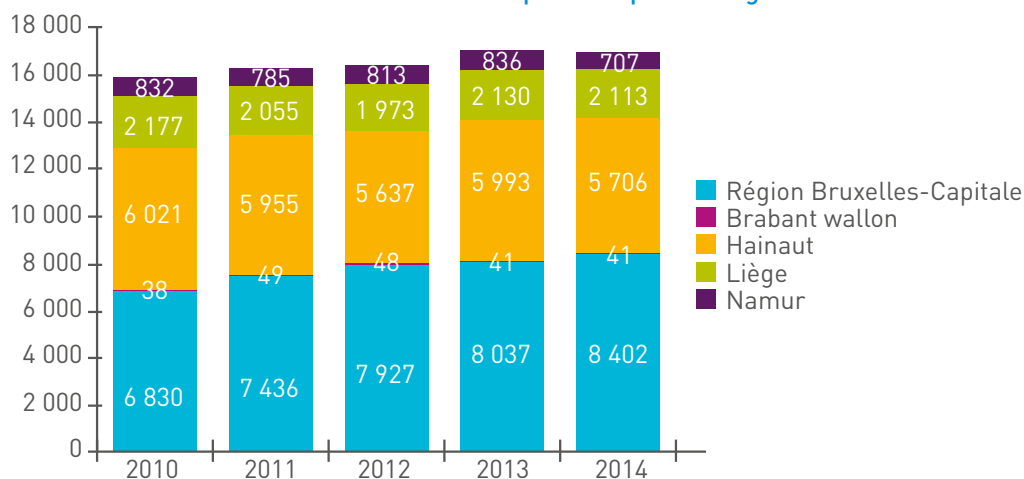
En considérant globalement les structures de suivi prénatal de quartier et hospitalières, le nombre de nouvelles inscrites poursuit une tendance significative à la hausse sur les 10 dernières années. Entre 2013 et 2014, on observe néanmoins une stabilisation, les ressources disponibles de l'Office ne permettant pas de prendre en charge davantage de situations, malgré les besoins constatés.

L'évolution est toutefois nettement différenciée entre CPNH et CPNQ. Ainsi, l'évolution du nombre de nouvelles inscrites en CPNH représente, entre 2005 et 2014, une augmentation de près de 33 %, alors qu'une évolution inverse de 43 % environ est observée en CPNQ.

En 2014, la part des nouvelles inscrites dans les CPNQ ne représente plus que 7 % de l'ensemble des femmes enceintes suivies, alors que ce pourcentage était encore de près du double en 2005.

Cette évolution souligne l'intérêt de mener les activités de suivi prénatal en partenariat avec les infrastructures hospitalières, dès lors qu'elles sont largement fréquentées par la population pour le suivi de grossesse.

Évolution de nouvelles inscrites en structures de suivi prénatal par subrégion de 2010 à 2014



C'est la Région de Bruxelles qui draine la proportion la plus élevée de femmes enceintes suivies, suivie de près par la province du Hainaut, où l'implantation des structures CPN de l'ONE est historiquement la plus importante. Namur suit avec une proportion stable d'environ 15 %. Le Brabant wallon dispose d'une seule CPN de quartier. Le Luxembourg initie un projet spécifique de plate-forme prénatale.

S'agissant de la plate-forme d'accompagnement prénatal de la province du Luxembourg, les statistiques d'activité ne sont pas incluses dans le tableau chiffré, attendu que l'approche du suivi qui y est réalisé est fort différente des autres structures classiques de suivi prénatal.

Répartition du nombre d'inscrites et d'examens médicaux en structures de suivi prénatal en 2014 par subrégion

	Inscrites annuelles	Nouvelles Inscrites	Nouvelles inscrites / Naissances	Examens médicaux	Examens / Nouvelles inscrites
BRUXELLES-CAPITALE	11 946	8 402	51,0 %	50 579	6,0
BRABANT WALLON	69	41	1,1 %	338	8,2
HAINAUT	8 514	5 706	39,0 %	41 870	7,3
LIÈGE	3 151	2 113	18,8 %	16 154	7,6
NAMUR	1 104	707	13,3 %	4 450	6,3
TOTAL FWB	24 784	16 969	31,0 %	113 391	6,7

Les inscrites annuelles représentent les femmes enceintes qui se sont présentées au moins une fois dans l'année à une Consultation prénatale ONE.

En province de Luxembourg, le nombre de nouvelles demandes d'accompagnement était de 40 en 2012, 57 en 2013 et 78 en 2014.

Le total des prises en charge pour l'année 2014 s'élève donc à une centaine de femmes enceintes suivies.

Il ressort des données BDMS de l'ONE sur le suivi de la grossesse que le principal problème pour l'ONE est celui des inégalités sociales et de leur retentissement sur la santé et le bien-être. Dans ce contexte l'Office tient à être particulièrement actif et innovant dans tous les domaines du soutien à la parentalité.

Les défis auxquels l'ONE fait face sont très différents à Bruxelles et en Wallonie.

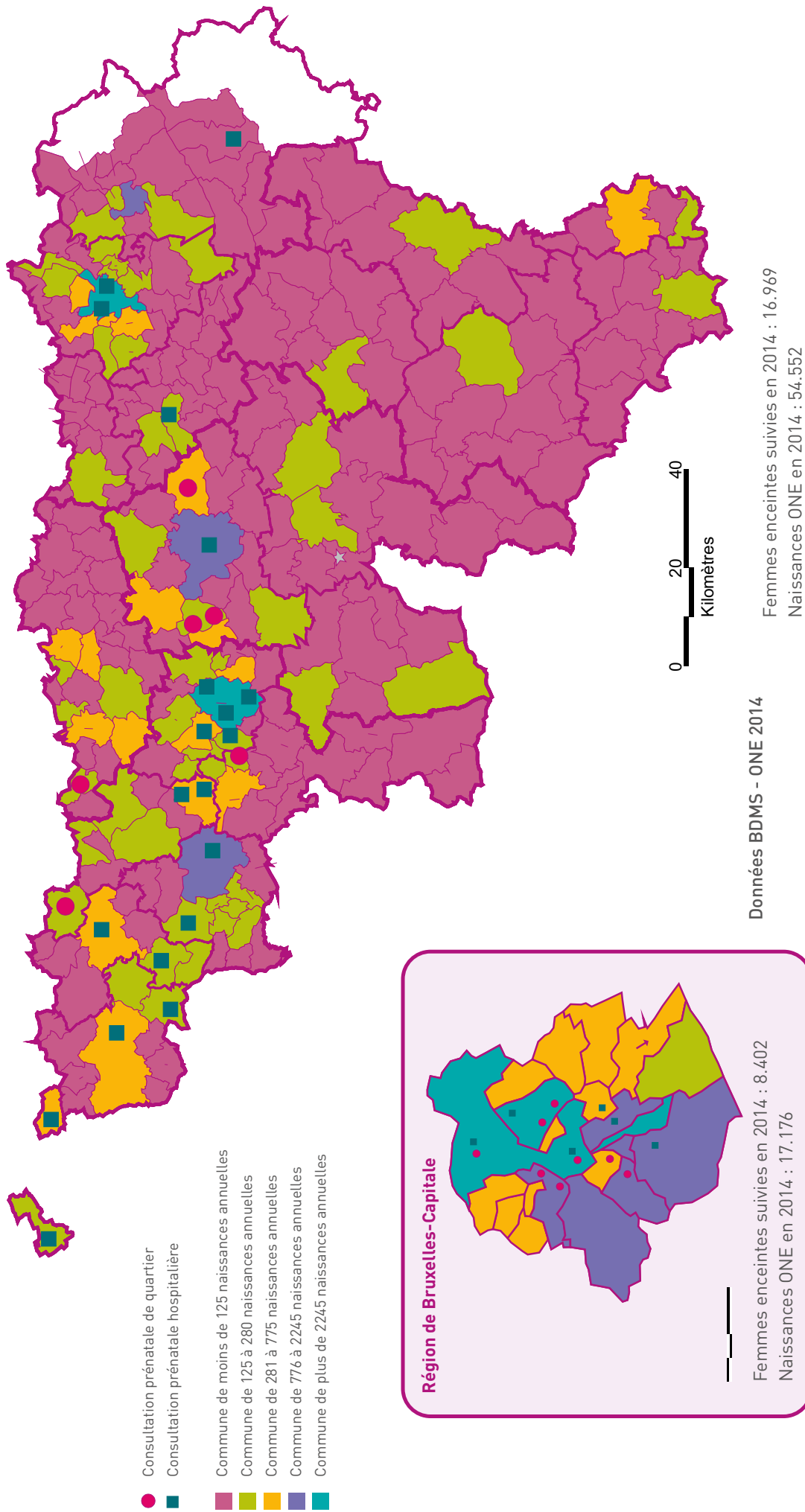
1.2.3 IMPLANTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE À BRUXELLES ET EN WALLONIE

La majorité de ces structures se situent en Région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Hainaut, ce qui s'explique à la fois par la densité plus élevée du tissu hospitalier dans ces secteurs géographiques, ainsi que par la vulnérabilité moyenne plus importante enregistrée au sein de ces populations.

Comme mentionné ci-dessus, Il n'existe aucune consultation prénatale en province du Luxembourg. Le fonctionnement de la plateforme consiste en un accompagnement réalisé par les TMS du secteur prénatal de situations de grande vulnérabilité. Ces situations sont référées par des gynécologues conventionnés avec l'ONE ou des services sociaux, actifs en province du Luxembourg.

Pour l'ensemble de la province, 23 gynécologues sont désormais conventionnés avec l'Office. Les prises en charge par ce dispositif entraînent une charge psychosociale très conséquente pour les TMS qui y sont affectées (familles toxicomanes, femmes déficientes mentales, problèmes de pathologies psychiatriques,...) et entraînent de lourdes démarches sociales et administratives. L'évaluation du dispositif a conclu à sa pertinence pour les zones à faible densité démographique.

IMPLANTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE PAR COMMUNE



Le service offert par l'ONE aux femmes enceintes comprend des séances en consultations prénatales ainsi que des visites à domicile, des activités collectives d'éducation à la santé, des entretiens lors de permanences dans les locaux de l'ONE.

1.3 LE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT

1.3.1 STRUCTURES DE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT

Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant par type et par subrégion en 2014

	Consultations pour Enfants	Maisons de l'enfance	Antennes de consultation	Consultations périodiques	Cars sanitaires	TOTAL
BRUXELLES-CAPITALE	73	0	6	0	0	79
BRABANT WALLON	28	0	5	10	0	43
HAINAUT	132	1	82	34	0	249
LIÈGE	77	1	34	16	2	130
LUXEMBOURG	18	0	3	3	3	27
NAMUR	31	0	31	18	1	81
TOTAL FWB	359	2	161	81	6	609

Les consultations pour enfants : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants,...) ou communale, agréées et subventionnées par l'ONE ;

Les consultations périodiques : organisées directement par l'ONE là où l'initiative locale et/ou privée fait défaut ;

Les maisons de l'enfance : structures ayant les mêmes missions que les consultations pour enfants, mais les développant en partenariat avec au moins deux autres consultations sur le territoire communal ;

Les antennes de consultations : structures décentralisées dépendant d'une consultation ONE plus importante ;

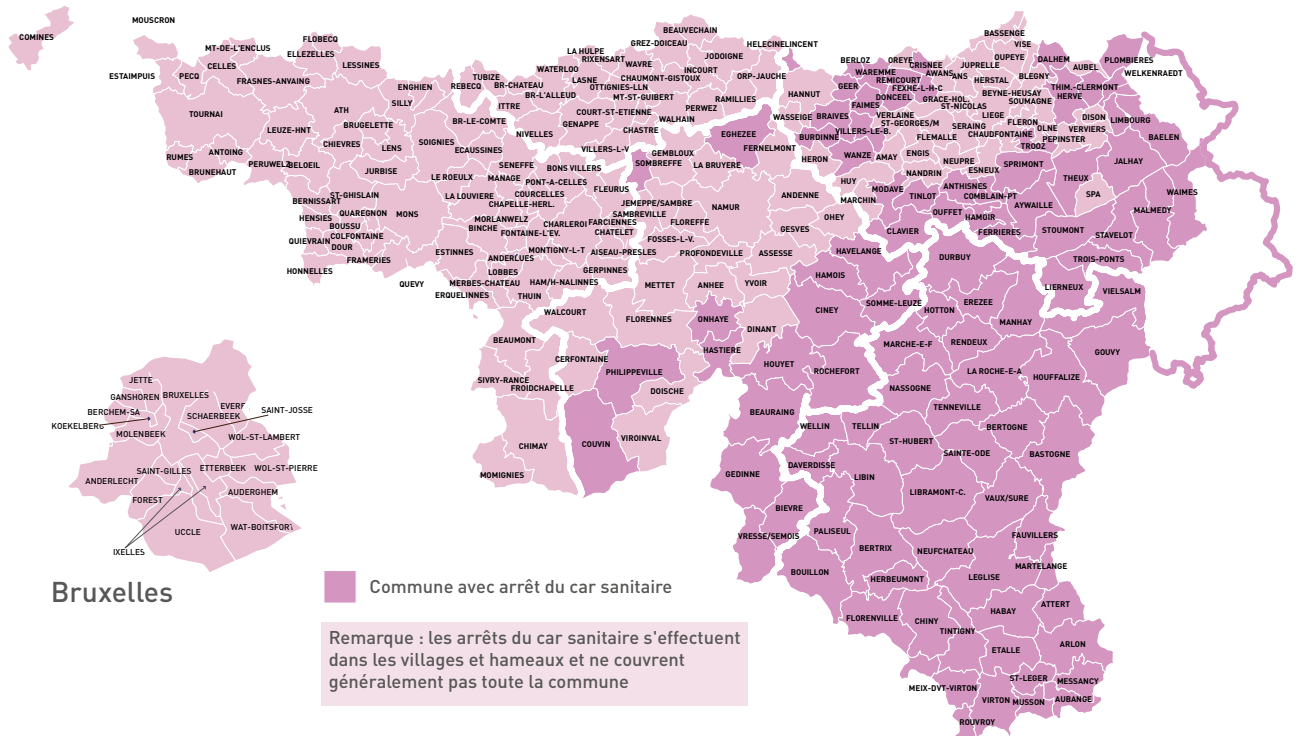
Les cars sanitaires : véhicules équipés circulant dans les régions à plus faible densité de population.

En 2014, on dénombre 609 structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce nombre est en diminution ces dernières années du fait du coût des locaux, du rapport entre la fréquentation et les charges diverses liées au fonctionnement, mais surtout du besoin de l'office d'optimiser la qualité de l'accompagnement des familles sur une zone géographique déterminée.

La grande majorité (86 %) est constituée des consultations pour enfants agréées et subventionnées par l'ONE ainsi que leurs antennes.

Le solde est constitué des consultations organisées par l'ONE, qu'il s'agisse de consultations périodiques ou de cars sanitaires circulant dans les villages et hameaux à faible densité démographique dans les provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur.

Communes avec arrêt de cars sanitaires



1.3.2 FRÉQUENTATION

Evolution du nombre d'enfants inscrits dans les structures de suivi de l'enfant de 2012 à 2014

	2012	2013	2014
Consultations pour Enfants (y compris Antennes & Maisons de l'enfance)	152 951	152 542	153 105
Consultations périodiques	7 714	7 415	6 991
Cars sanitaires	9 322	9 452	9 159
TOTAL FWB	169 987	169 409	169 255

Le tableau représente l'ensemble des enfants suivis. Contrairement aux publications des années précédentes, le nombre d'enfants suivis dans les cars sanitaires est comptabilisé. Ceci explique pourquoi seules les 3 dernières années sont relevées ici.

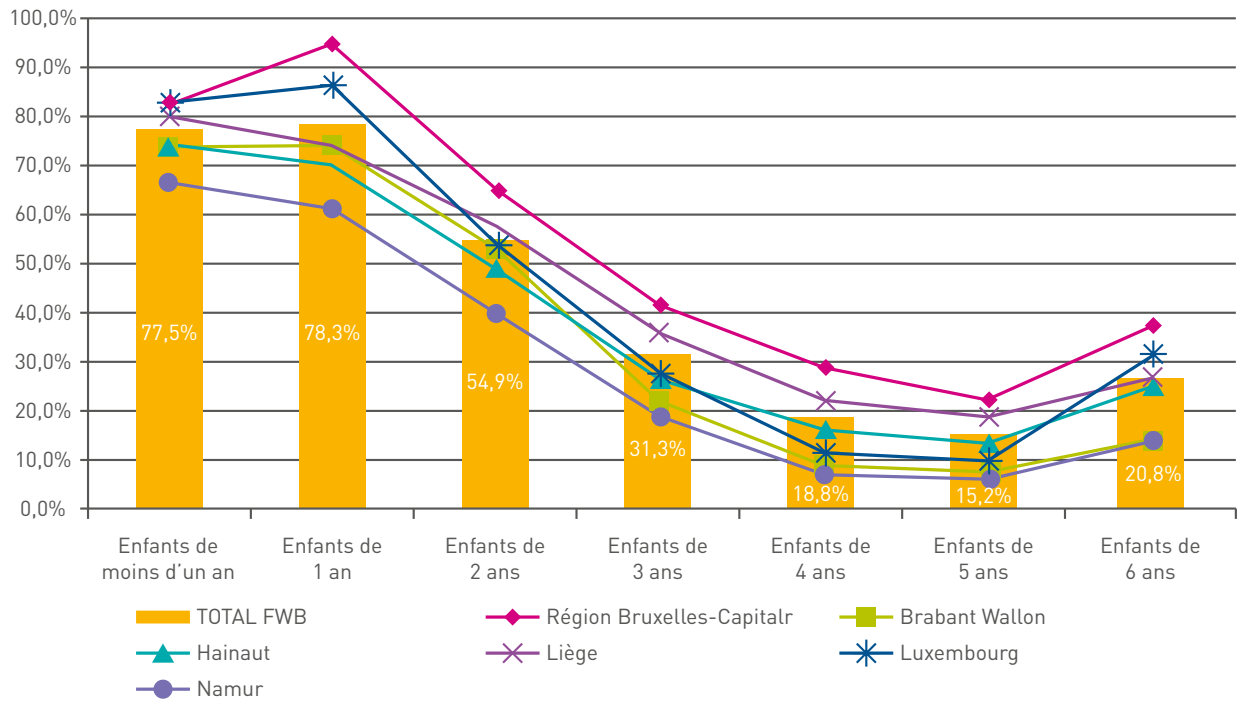
169 255 enfants ont fréquenté les structures ONE d'accompagnement de l'enfant en 2014.

Par rapport à 2013, il s'agit d'une stabilisation (-0,1 %) alors que le nombre de naissances en Belgique et en Wallonie affiche une diminution.

La diminution des inscrits se marque dans tous les types de structures. Elle est en lien et proportionnelle à la diminution des naissances en Belgique et en Wallonie.

La large majorité des enfants qui fréquentent les structures de suivi des enfants de l'ONE est vue en Consultations pour enfants. Ces structures couvrent 90 % des enfants inscrits.

Taux d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant sur le nombre d'enfants de 0 à 6 ans en 2014 par âge et par province



La répartition des enfants par âge n'est pas homogène. Ainsi les moins de 3 ans représentent 69 % des enfants parmi l'ensemble des enfants inscrits.

Plus des $\frac{3}{4}$ des enfants francophones de moins d'un an résidant à Bruxelles ou en Wallonie -idem pour ceux âgés de 1 à 2 ans-, ont fréquenté les structures ONE en 2014.

Cette proportion tombe à 1 enfant sur 2 âgé de 2 à 3 ans pratiquement, du fait de l'entrée à l'école maternelle où il existe un suivi équivalent.

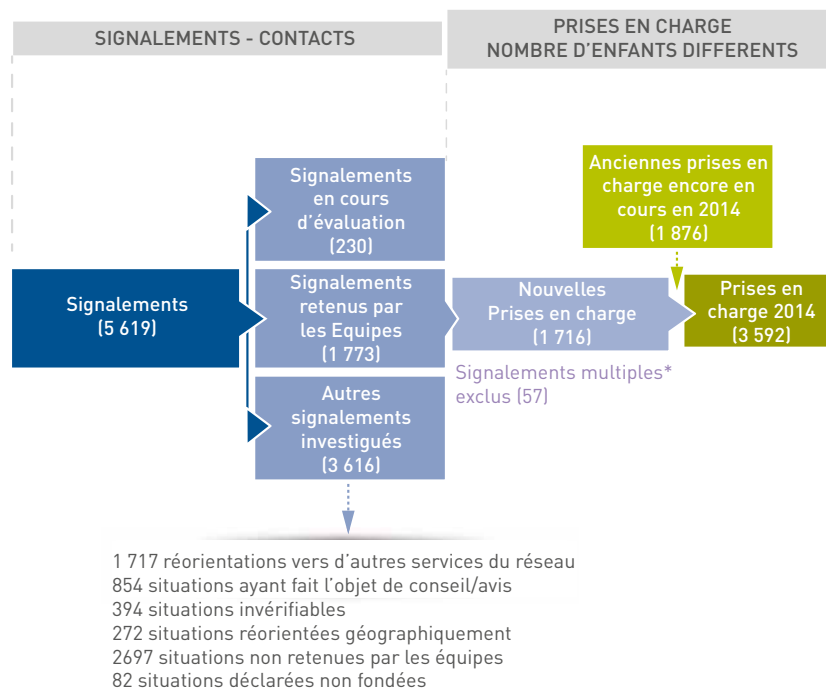
1.4 L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE

1.4.1 DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE

Les données issues de l'analyse ci-après ne représentent pas la réalité de la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles mais bien les situations de maltraitance dont les équipes SOS Enfants ont eu connaissance.

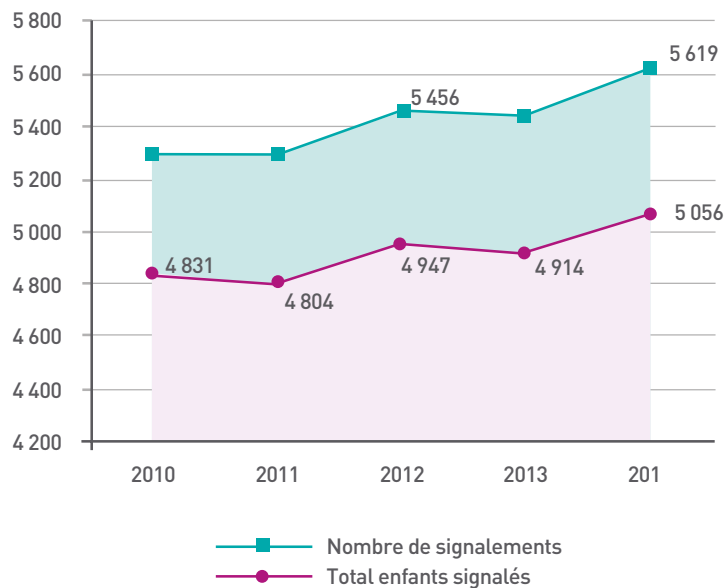
Le caractère subjectif de la maltraitance et l'absence de consensus autour de sa définition influent sur la qualité et la fiabilité des données recueillies.

Un schéma explicatif est proposé afin de cerner le flux des données de l'action enfance maltraitée à l'ONE. Il montre le cheminement des situations de maltraitance de leur signalement à leur éventuelle prise en charge par les équipes SOS Enfants.



Les signalements

Évolution des signalements



Le signalement est l'acte de communication au cours duquel une personne (professionnel ou non-professionnel) formule une demande, signale une inquiétude, un acte de maltraitance ou un risque de maltraitance auprès d'une équipe SOS Enfants.

5619 signalements ont été réalisés en cette année 2014 auprès des équipes SOS Enfants. Ceux-ci ont pu s'effectuer par téléphone, par courrier, voire par mail.

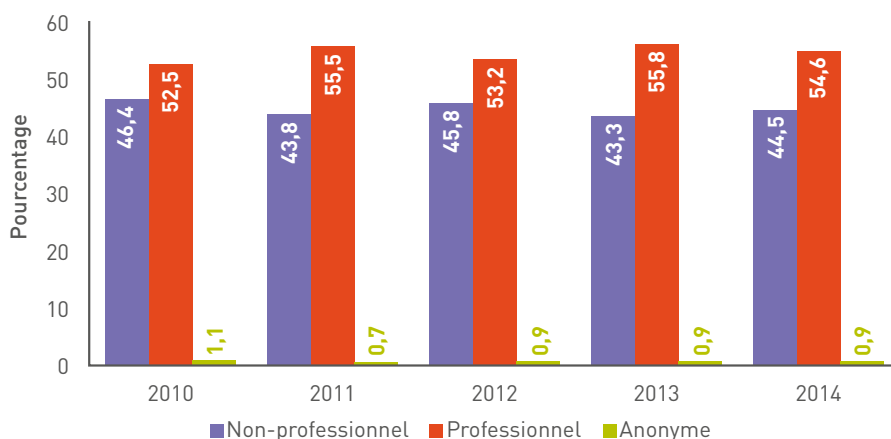
En 2014, 1773 signalements d'enfants ont été reçus par les équipes SOS Enfants dans le cadre d'un diagnostic pluridisciplinaire ou d'un suivi thérapeutique portant sur une situation de maltraitance. 230 signalements étaient en cours d'évaluation au moment de réaliser le relevé statistique et 3616 situations analysées n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'un dossier.

Nous pouvons constater une faible augmentation, mais constante du nombre de signalements opérés auprès des équipes SOS Enfants.

La conjonction de deux réalités pourrait expliquer, en partie, cette augmentation. D'une part, les équipes sont de plus en plus reconnues par les intervenants extérieurs pour leur travail. Elles sont dès lors davantage sollicitées lorsque des questions de maltraitance sont en jeu. D'autre part, les professionnels de première ligne font face à des situations familiales de plus en plus complexes et précaires, avec des problématiques multifactorielles. Face à ces situations difficiles où les services se sentent souvent désarmés, les équipes SOS Enfants sont régulièrement sollicitées en vue d'assurer un soutien, voire un relais.

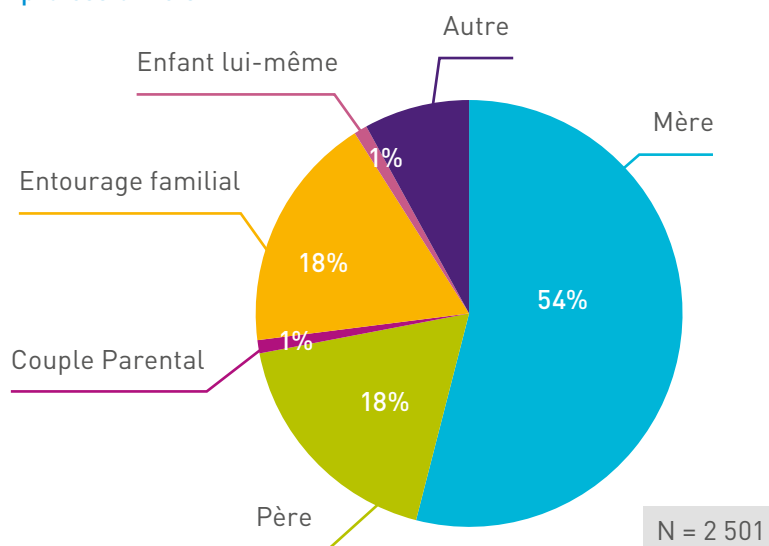
Ces demandes d'intervention ou d'avis de professionnels en difficulté apparaîtraient comme de plus en plus fréquentes. Elles ne sont pourtant pas toujours reprises dans le relevé statistique des signalements.

Origine des signalements



Depuis 2010, le ratio entre signaleurs professionnels (54,6 %) et non-professionnels (44,5 %) se maintient quasiment à l'identique. Aucun auteur n'a pu être identifié pour 0,9 % des signalements.

Les signalements non professionnels



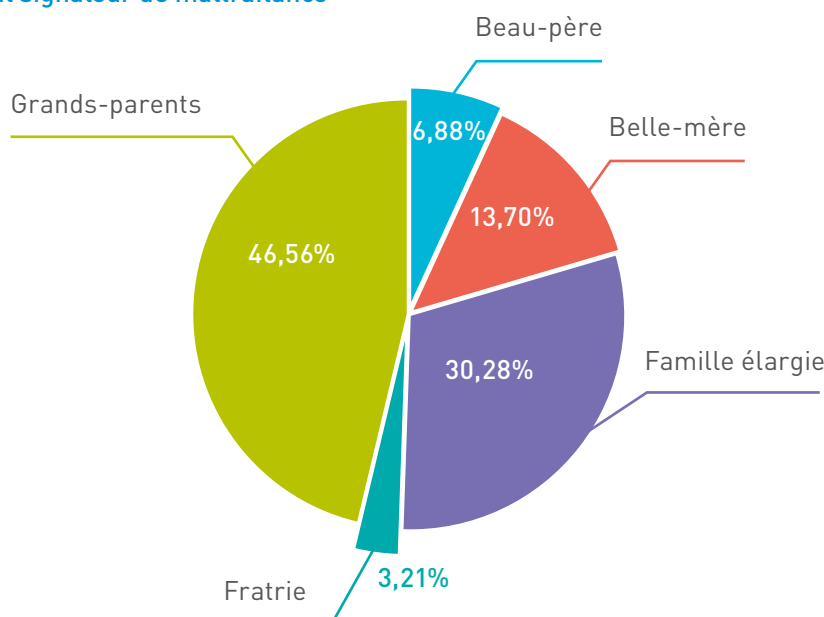
Les mères représentent toujours la part la plus importante des signaleurs non-professionnels (54 %), suivie du père (18 %) et de l'entourage familial (18 %) ainsi que les autres signaleurs (8 %).

Le nombre de signalements effectués par les enfants eux-mêmes reste extrêmement faible (1 %), comme la part de signalements issus du couple parental.

Les enfants pris en charge par les équipes SOS Enfants ne sont, parfois, pas en âge de formuler une demande d'aide. En outre, d'autres services constituent des lieux privilégiés pour recevoir directement la parole de l'enfant (service Ecoute-Enfants, les AMO, les centres de crise et d'accompagnement non-mandatés,...). En cas de nécessité, les intervenants de ces services peuvent solliciter une équipe SOS Enfants grâce à une bonne articulation du réseau.

En moyenne, 8 % des demandes adressées au SAJ sont portées par l'enfant lui-même¹.

L'entourage familial signaleur de maltraitance



L'entourage familial est représenté par les grands-parents (46,56 %), la famille élargie (30,28 %), les beaux-parents (19,95 %) et la fratrie (3,21 %).

Les signaleurs professionnels

Signaleurs professionnels	2010		2011		2012		2013		2014	
SAJ	696	25,02 %	734	24,96 %	685	23,44 %	903	29,73 %	848	27,62 %
Réseau scolaire	517	18,58 %	477	16,22 %	574	19,64 %	560	18,44 %	541	17,62 %
Réseau psychosocial	425	15,28 %	390	13,26 %	370	12,66 %	337	11,10 %	364	11,86 %
Réseau médical	423	15,20 %	467	15,88 %	375	12,83 %	465	15,31 %	486	15,83 %
justice	262	9,42 %	357	12,14 %	376	12,87 %	297	9,78 %	306	9,97 %
TMS ONE	116	4,17 %	144	4,90 %	113	3,87 %	83	2,73 %	89	2,90 %
Institution d'hébergement	114	4,10 %	156	5,30 %	123	4,21 %	149	4,91 %	160	5,21 %
Télé-accueil/ Child Focus	3	0,11 %	6	0,20 %	8	0,27 %	11	0,36 %	19	0,62 %
Autre	226	8,12 %	210	7,14 %	298	10,20 %	232	7,64 %	257	8,37 %
Total	2782	100 %	2941	100 %	2922	100 %	3037	100 %	3070	100 %

Les effets du protocole de collaboration entre les services de l'Aide à la Jeunesse et les équipes SOS Enfants s'étaient clairement fait sentir en 2013, là où le SAJ avait signalé un nombre plus important de situations auprès des équipes SOS Enfants. Ce chiffre s'est quelque peu tassé en 2014, en passant de 29,73 % à 27,62 %. Il témoigne cependant de la bonne collaboration entre ces deux types de structure ; le SAJ demeurant d'ailleurs, loin devant, le premier signaleur professionnel.

La part de signalements issus du réseau scolaire (17,62 %) reste importante et relativement stable d'années en années.

¹ F. MULKAY, Analyse des chiffres de l'aide à la jeunesse des 13 arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chiffres 2011, Direction générale de l'aide à la jeunesse, décembre 2013, URL : <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=3469>

Les réseaux psychosocial (11,86 %) et médical (15,83 %) restent deux importants signaleurs. La diminution du nombre de signalements émanant du monde psychosocial depuis 2010 (15,28 %) semble cependant se confirmer. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces professionnels s'adressent en priorité au SAJ avant de se tourner vers SOS Enfants, comme une sorte d'étape préalable.

Les prises en charge

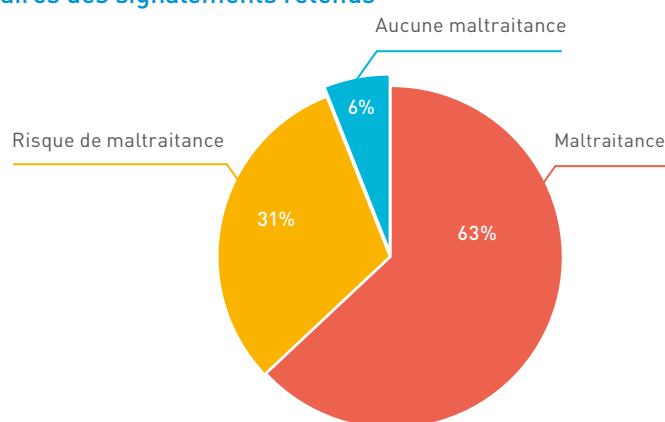
Le nombre de prises en charge (3 592) correspond à la somme du nombre de signalements reçus en 2014 pour lesquels un dossier a été ouvert (1 716) et du nombre de dossiers ouverts avant 2014 (1 876) mais dont la prise en charge était encore en cours à la date du relevé statistique. A partir des prises en charge (1 716), il n'y a plus qu'un dossier par enfant, ce qui explique les 57 situations doubles.

Au terme de ce bilan pluridisciplinaire, l'équipe SOS Enfants est généralement en mesure d'identifier si l'enfant a subi, ou non, de la maltraitance et le type de celle-ci.

Une fois ce diagnostic posé, elle décide, de manière pluridisciplinaire, quelle orientation donner à la situation afin d'assurer la protection nécessaire ainsi qu'une éventuelle aide thérapeutique à l'enfant, à ses parents ou à ceux qui en ont la responsabilité.

Les diagnostics pluridisciplinaire des signalements retenus

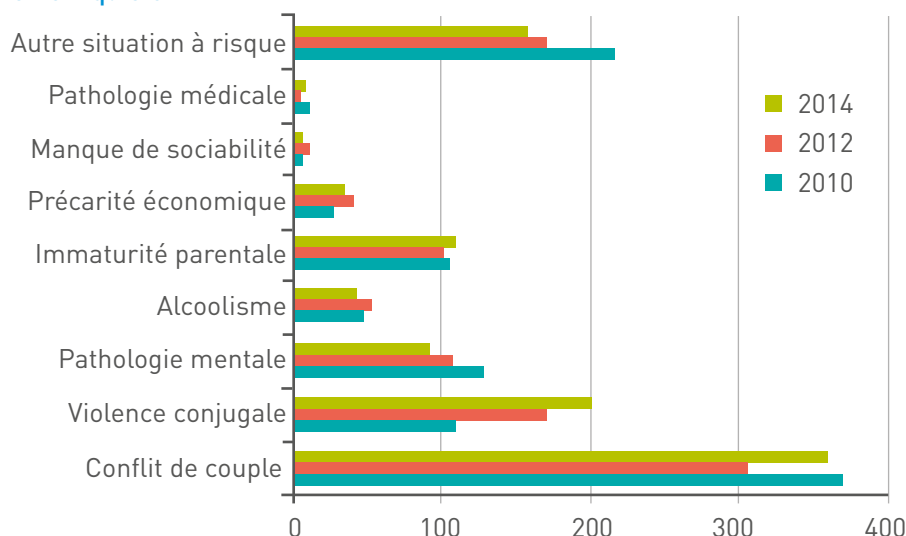
Diagnostics pluridisciplinaires des signalements retenus



3243 diagnostics ont pu être posés au moment du relevé statistique pour l'année 2014. Parmi ceux-ci, 180 (6 %) ont abouti à un constat de non maltraitance. 1010 situations (31 %) ont été considérées à risque de maltraitance et 2053 enfants (63 %) ont réellement subi de la maltraitance.

Les situations dites « à risque de maltraitance » portent sur des situations où aucune maltraitance n'a été constatée mais le contexte dans lequel les enfants vivent est préoccupant et peut avoir, dans certains cas, des conséquences à long terme sur leur développement : Par exemple des parents qui, confrontés à leurs propres difficultés (précarité économique, immaturité parentale, toxicomanie, etc.), ne sont pas en mesure de subvenir adéquatement aux besoins de leur enfant ; une tante qui a déjà, par le passé, fait subir de la maltraitance et qui risque de reproduire des faits si l'enfant revit sous son toit ; des parents qui prennent leur enfant à témoin dans le cadre d'une séparation ou lors de violences conjugales ; etc.

Situations de contexte inquiétant



Parmi les situations de contexte inquiétant rencontrées, c'est à celles porteuses de violence conjugale et de conflit de couple que l'enfant reste le plus exposé.

Il est intéressant de noter que les violences conjugales impactent davantage le développement et le bien-être physique et psychique de l'enfant que les conflits de couple. Les situations de violence conjugale ont quasiment doublé entre 2010 et 2014. Cette augmentation peut s'expliquer par une sensibilisation des différents professionnels de l'enfance en la matière.

Maltraitements diagnostiqués

Maltraitance principale diagnostiquée	2010		2011		2012		2013		2014	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Physique	394	15,93 %	337	15,23 %	299	15,96 %	369	18,87 %	458	22,31 %
Sexuelle	880	35,57 %	742	33,53 %	719	38,37 %	771	39,44 %	729	35,51 %
Négligence grave	689	27,85 %	628	28,38 %	453	24,17 %	451	23,07 %	454	22,11 %
Psychologique	425	17,18 %	433	19,57 %	342	18,25 %	302	15,45 %	352	17,15 %
Autre maltraitance	86	3,48 %	73	3,30 %	61	3,26 %	62	3,17 %	60	2,92 %
	2 474	100 %	2 213	100 %	1 874	100 %	1 955	100 %	2 053	100 %

La maltraitance diagnostiquée (63 %) découle de l'évaluation pluridisciplinaire réalisée par les équipes SOS Enfants.

La maltraitance sexuelle représente la part la plus importante des diagnostics (35,51 %), suivie de la maltraitance physique (22,31 %) et de la négligence grave (22,11 %). Vient enfin la maltraitance psychologique à 17,15 %.

La maltraitance physique est en constante augmentation depuis 2010 (15,9 %), tandis que la négligence grave quant à elle diminue (27,8 %).

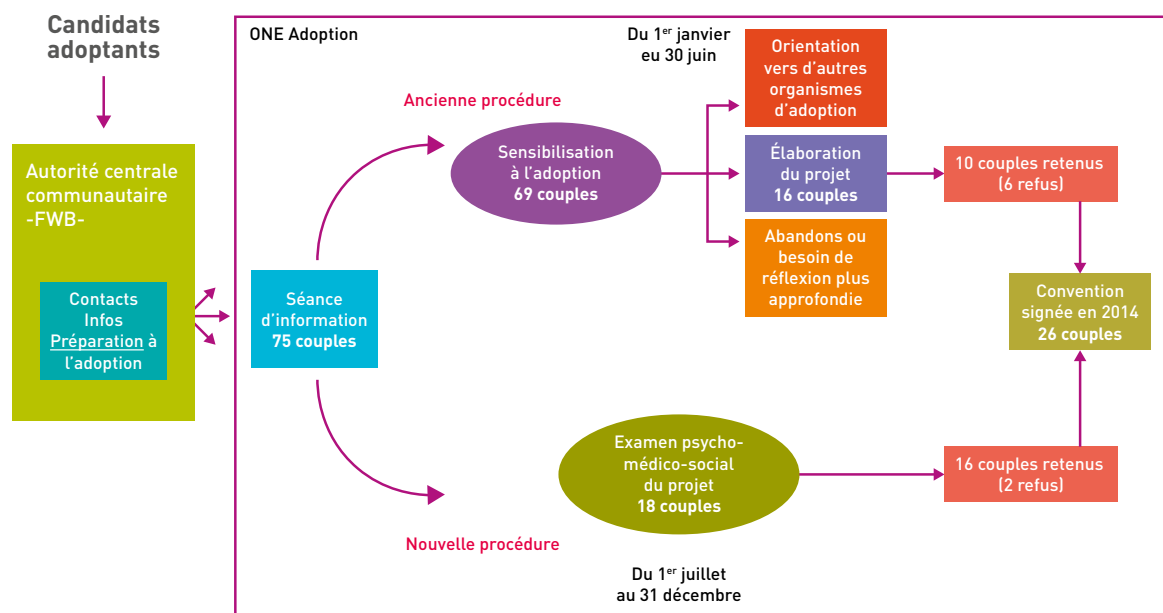
La maltraitance « Principale » signifie qu'un seul type de maltraitance a été retenu pour un enfant à l'issue de l'analyse menée de la situation globale. Soulignons finalement que derrière chaque type de maltraitance se cache une multitude de réalités, différemment vécues par les enfants.

1.5 ONE ADOPTION

1.5.1 ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ADOPTANTS PAR LE SERVICE

L'année 2014 a été marquée par un changement de procédure d'adoption. Le bilan des activités tient donc compte des chiffres des 6 premiers mois, relevant de l'ancienne procédure, et de ceux des 6 derniers mois, relevant de la nouvelle procédure.

Le processus d'adoption - ancienne et nouvelle procédures



Séance d'information

En 2014, 75 couples ont participé à une séance d'information auprès du service ONE Adoption,

Sensibilisation à l'adoption- Répartition des projets d'adoption encadrés par type de projet et de profil familial

Sur ces 75 couples, 69 couples ont participé à la sensibilisation à l'adoption (dont 32 encadrements pour une adoption intrafamiliale et 37 accompagnements pour une adoption interne).

Répartition des projets d'adoption encadrés par type de projet et de profil familial

	Hétéroparentales	Homoparentales	Total
Adoption intrafamiliale	12	20	32
Adoption interne (extrafamiliale)	31	6	37

L'encadrement des parents adoptants est fonction des deux types d'adoption :

L'adoption intra-familiale est l'adoption d'un enfant apparenté jusqu'au troisième degré à l'adoptant, à son conjoint ou à son cohabitant même décédé ou avec lequel l'adoptant partage la vie quotidienne ou, dans le cas d'une adoption interne, avec lequel l'adoptant a des liens sociaux et affectifs.

L'adoption interne (extra-familiale) est l'adoption d'un enfant non connu du couple d'adoptants et né sur le territoire belge.

En 2014, le nombre de projets ayant fait l'objet d'une sensibilisation se sont répartis de façon relativement équivalente entre projets d'adoption intrafamiliale et projets d'adoption interne (extra-familiale).

Par ailleurs, 38 % des projets d'adoption encadrés par le service dans le cadre de la préparation (ancienne procédure) étaient portés par des couples de même sexe, contre 25 % en 2012 et 45 % en 2013.

Élaboration/Examen psycho-médico-social du projet d'adoption

Sur les 37 candidatures des parents adoptant ayant fait l'objet d'une sensibilisation, 34 ont été retenues pour la poursuite de l'encadrement du projet d'adoption, et ce en tenant compte du nombre de candidatures de parents potentiels déjà présents sur les listes d'attente en 2013.

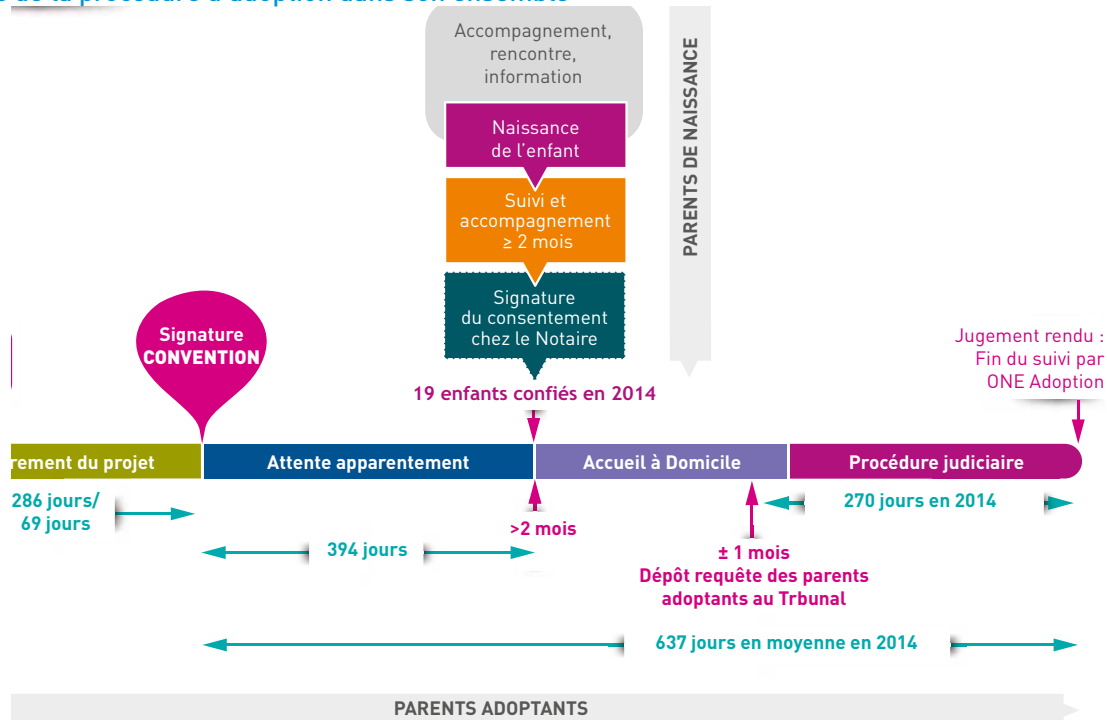
Candidats adoptants retenus au terme de la procédure

En 2014, sur les 34 couples qui ont suivi l'entièreté du processus d'encadrement de leur candidature auprès du service ONE Adoption, 26 couples ont été retenus et ont signé une convention.

Nombre d'enfants confiés

19 enfants, dont des jumeaux, ont été confiés par le service ONE Adoption à 18 couples de candidats retenus figurant dans la liste de parents potentiels en 2014.

Délais de la procédure d'adoption dans son ensemble



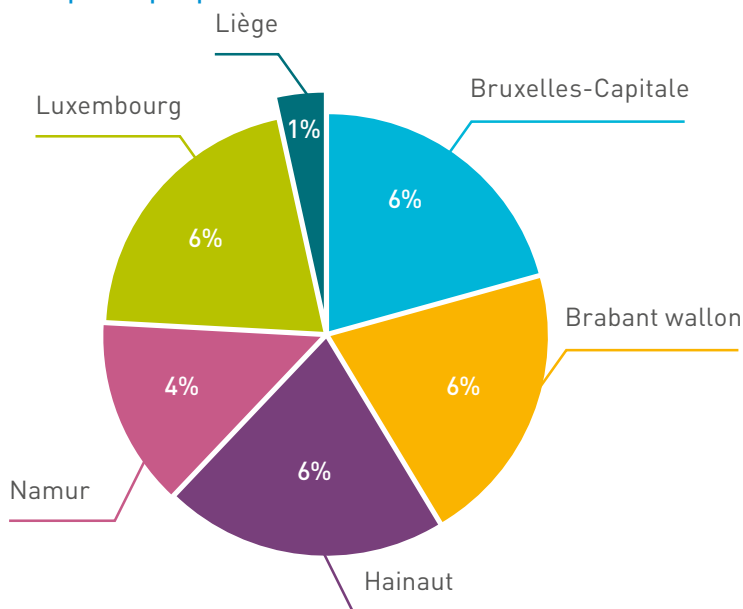
En 2014, les durées moyennes respectives des différentes étapes de la procédure d'adoption étaient comparables à celles recensées les années précédentes. Ainsi, par exemple, le délai moyen d'attente entre la signature de la convention et la proposition d'enfant était de 394 jours, pour 324 jours en 2013. Le délai moyen entre la signature de la convention était, pour sa part, de 637 jours, contre 707 jours en 2013.

Il est important de noter que, du fait de la nouvelle procédure d'adoption entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, le délai d'encadrement du projet d'adoption par le service ONE Adoption a été considérablement réduit, passe de 286 jours en moyenne à 69 jours.

Cela tient au fait que l'information et la sensibilisation des candidats à l'adoption, qui était prise en charge par le service dans le cadre de l'ancienne procédure, est désormais assurée par l'Autorité centrale communautaire et est préalable à l'intervention du service ONE Adoption.

Suivi post-adoptif à domicile

Répartition des couples adoptants par province



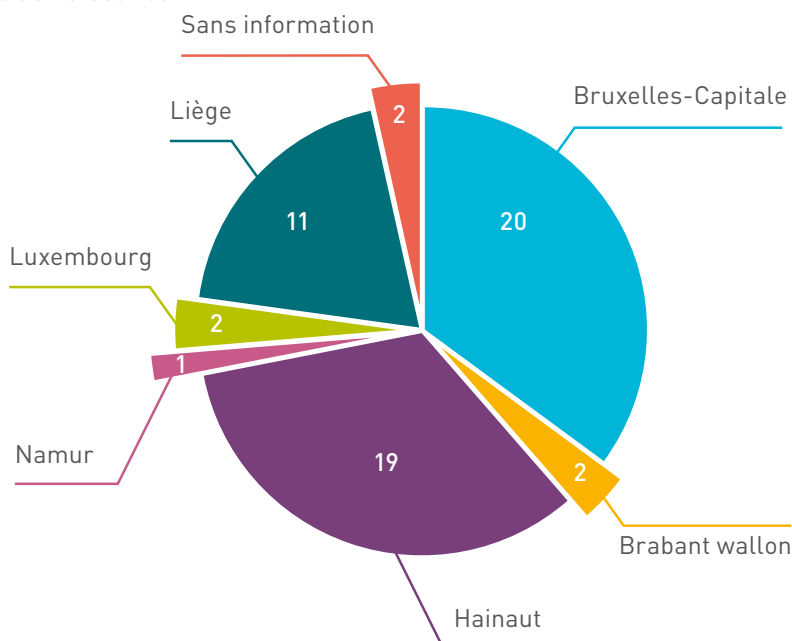
Plusieurs entretiens de suivi ont été réalisés au domicile des parents adoptants après avoir rencontré leur enfant. Conformément à ce que prévoit la réglementation, ces entretiens ont eu lieu après 1 mois, 6 mois et, selon les cas, 1 an. Au total, 47 visites à domicile ont été organisées.

En 2014, contrairement à l'année 2013, les enfants ont été confiés à des parents adoptants domiciliés sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.5.2 ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE

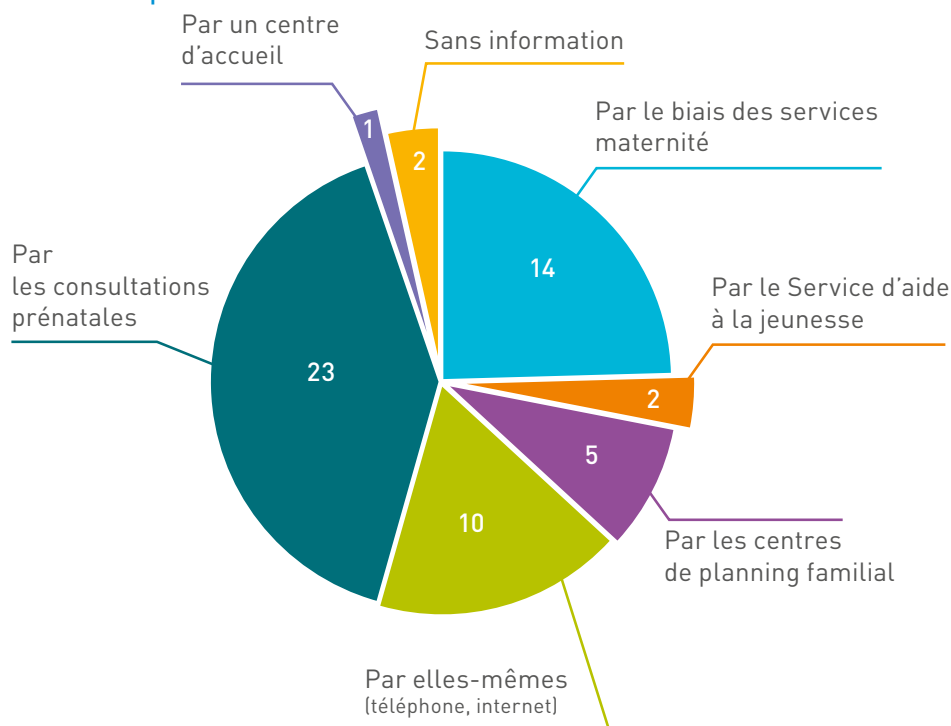
Au cours de l'année 2014, le service ONE Adoption a accompagné 57 situations de parents de naissance répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir graphique ci-dessous). Cette accompagnement a occasionné un total de 188 rendez-vous psychosociaux.

Domicile des parents de naissance



Si la majorité de ces situations ont été initialement orientées par les services de maternité des hôpitaux et par les consultations prénatales (dans 65% des cas), une proportion non négligeable de parents de naissance, dans plus d'une situation sur 6, ont pris un contact avec notre service de leur initiative.

Accès au service ONE Adoption



Sur les 57 situations, seules 26 ont vu se confirmer le projet de confier l'enfant à l'adoption. Autrement dit, dans plus d'un cas sur deux, l'accompagnement des parents de naissance qui ont pris contact avec le service ONE Adoption a abouti à un changement de projet, le plus souvent, un retour en famille.

Dans le cas de 19 enfants qui ont été confiés à des parents adoptants en 2014, 13 situations concernaient des femmes seules, et 6 concernaient un couple de parents de naissance. L'âge moyen des mères de naissance était de 23 ans, la plus jeune ayant 16 ans et la plus âgée, 33 ans.

1.5.3 SUIVI DES ENFANTS DURANT LE DÉLAI DE RÉFLEXION DES PARENTS DE NAISSANCE

Pour rappel, 19 enfants, dont 10 filles et 9 garçons, ont été confiés à des parents adoptants en 2014. Au moment où ils ont rencontré leurs parents adoptants, ces enfants étaient âgés, en moyenne, de 80 jours, l'âge minimal étant de 71 jours et l'âge maximal de 103 jours.

Tous les enfants ont fait l'objet d'un suivi et d'une prise en charge au Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) de La Hulpe.

1.5.4 SUIVI POST-ADOPTIF ET RECHERCHE DES ORIGINES

Le suivi post-adoptif et l'accompagnement dans la recherche des origines a également occupé une place significative dans le travail réalisé en 2014.

Ainsi, 13 familles ont été accompagnées en suivi post-adoptif et 21 familles ont été accueillies dans le cadre d'un processus de recherche des origines.

Au total, une bonne quarantaine d'entretiens ont été consacrés à ces questions.

2. Accueil de l'enfant

2.1 L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

2.1.1 BILAN PLAN CIGOGNE III – PROGRAMMATION 2014-2018

Plan Cigogne II

Épinglons tout d'abord le bilan des programmations des milieux d'accueil collectifs subventionnés du **Plan Cigogne II** : tous les projets retenus sont clôturés, à l'exception de 3 projets (retenus dans le cadre des programmations 2008-2010 et 2006-2007), ne représentant plus que 51 places (18 en Région de Bruxelles-Capitale et 33 en Wallonie).

Plan Cigogne III

Par ailleurs, la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés du **Plan Cigogne III** comporte plusieurs volets et concerne tant les places collectives que familiales. Son volet 1 regroupe les projets devant se réaliser en 2014.

En ce qui concerne les places collectives, le premier appel à projets (Volet 1), lancé en décembre 2013, a permis de retenir tous les projets recevables.

Par ailleurs, s'agissant des accueillants d'enfants conventionnés, les projets ont été retenus fin septembre 2014 : ils représentent 62 places.

Au total, 1 238 places (1 176 collectives et 62 familiales) ont été retenues sur les 1 937 à distribuer, soit un peu plus de 64 %.

La différence est due à un manque général de projets. Ce manque est variable d'une subrégion à l'autre. Les places qui n'ont pas pu être attribuées ont été versées dans le pot du 2^{ème} appel (projets se réalisant en 2015-2018). A suivre...

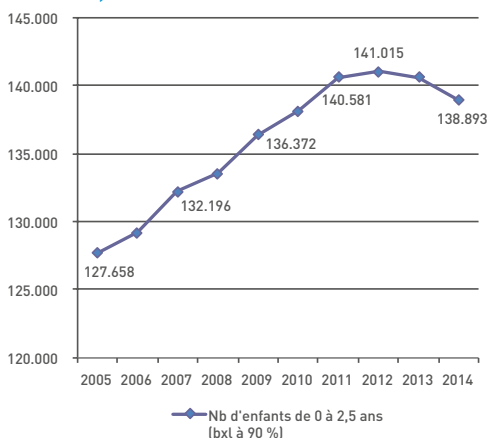
Au 31.12.2014, 1 117 places collectives sur les 1 176 places retenues étaient déjà ouvertes. Cela représente une réalisation de 95 %, à l'issue de la période d'ouverture prévue. Il s'agit d'un résultat exceptionnel, à souligner. Sans doute faut-il y voir la conséquence d'une assez longue période sans appel à projets (2008-2013) et d'un nombre important de projets prioritaires, ce qui favorise l'existence de projets déjà bien élaborés, qui se réalisent rapidement après avoir été retenus.

Chez les accueillants d'enfants conventionnés, 47 places étaient ouvertes à la même date, le solde ayant fait l'objet d'abandons.

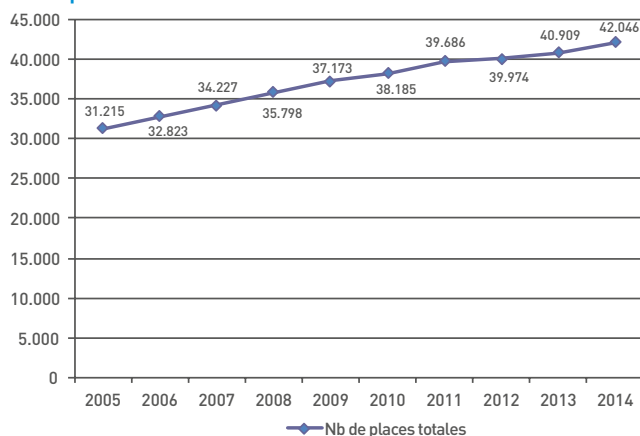
2.1.2 COUVERTURE DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Evolution du nombre de places d'accueil et du nombre d'enfants sur 10 ans

Évolution de la population des enfants de 0 à 2,5 ans en FWB sur 10 ans



Évolution du nombre de places en milieu d'accueil petite enfance de la FWB sur 10 ans



Ces deux graphiques nous montrent que le nombre d'enfants a augmenté de 1 500 à 3 000 enfants chaque année depuis 2005. Le pic a été atteint en 2012, avec un total de plus de 141 000 enfants. Depuis 2012, on observe une légère baisse qui s'est accentuée en 2014.

Par contre, le nombre de places d'accueil continue d'augmenter depuis une dizaine d'années, pour passer de 31 215 places d'accueil en 2005 à 42.046 places en 2014. Une augmentation de plus de 10 800 places, soit un tiers de places supplémentaire à la situation initiale.

Taux de couverture du nombre d'enfants de 0 à 3 ans

Taux de couverture sur base du nombre d'enfants de 0-3 ans inscrits dans un milieu d'accueil ONE en janvier 2014 ou dans une école maternelle en Fédération Wallonie-Bruxelles au 15/01/2014

	Nb enfants de 0-3 ans au 01/01/2014*	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS			Total du nombre d'enfants recensés	Taux de couverture 2014
		Nb enfants inscrits dans les MAS au 15/01/2014	Nb enfants inscrits dans les MANS en 2014**	Nb enfants de 2,5 à 3 ans recensés à l'école maternelle au 15/01/2014		
BXL-CAPITALE	48 450	6 675	4 141	4 464	15 280	31,5 %
B. WALLON	12 073	3 386	2 884	1 577	7 847	65,0 %
HAINAUT	45 204	10 744	2 249	5 819	18 812	41,6 %
LIEGE	34 906	7 343	3 628	4 503	15 474	44,3 %
LUX	9 954	3 138	1 472	1 346	5 956	59,8 %
NAMUR	16 425	5 789	2 400	2 157	10 346	63,0 %
WALLONIE	118 562	30 400	12 634	15 402	58 436	49,3 %
FÉD. WALLONIE-BRUXELLES	167 012	37 075	16 775	19 866	73 716	44,1 %

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Les enfants de la région bruxelloise sont comptabilisés à 90%. Les enfants des cantons germanophones ne sont pas comptabilisés.

** Pour les MANS, estimation sur base du nombre de places multipliées par 1,38 (taux de fréquentation des MAS à partir du nombre d'enfants inscrits au 15/01/2014).

Ce taux de couverture est utilisé lors de comparaisons européennes ou internationales. Il prend en compte tous les enfants de 0 à 3 ans qui fréquentent une structure d'accueil pré-scolaire ou scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport au nombre d'enfants total de 0 à 3 ans résidants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2014, ce taux atteint 44,1% .

Pour rappel, les objectifs fixés par l'Europe à Barcelone en 2003 étaient d'atteindre un taux de couverture de 33 % des enfants de 0-3 ans à l'horizon 2010.

Remarquons que nous n'avons la donnée du nombre d'enfants inscrits dans les milieux d'accueil subventionnés que pour 90 % des places subventionnées. Nous pouvons donc estimer que ce nombre est légèrement sous-estimé.

Nombre de places et taux de couverture au 31/12/2014

SUBREGIONS Arrondissements	Nombre de places			Taux de Couverture			Nb enfants de 0-2,5 ans au 01/01/2014 ***
	Subventionnées par l'ONE *	Non subvention- nées par l'ONE**	Total	Subventionné par l'ONE	Non subventionné par l'ONE	Total	
BXL-CAPITALE	7 061	3 001	10 062	17,4 %	7,4 %	24,8 %	40 531
B. WALLON	2 813	2 090	4 903	28,1 %	20,9 %	48,9 %	10 020
Ath	518	240	758	23,0 %	10,7 %	33,7 %	2 251
Charleroi	2 503	412	2 915	19,4 %	3,2 %	22,6 %	12 875
Mons	1 570	312	1 882	21,4 %	4,3 %	25,7 %	7 335
Mouscron	703	41	744	32,1 %	1,9 %	34,0 %	2 188
Soignies	1 175	283	1 458	22,4 %	5,4 %	27,8 %	5 238
Thuin	867	135	1 002	22,2 %	3,5 %	25,7 %	3 902
Tournai	1 172	207	1 379	31,7 %	5,6 %	37,3 %	3 694
HAINAUT	8 508	1 630	10 138	22,7 %	4,3 %	27,0 %	37 481
Huy	729	401	1 130	23,3 %	12,8 %	36,1 %	3 131
Liège	3 216	1 486	4 702	18,1 %	8,4 %	26,4 %	17 796
Verviers	1 292	379	1 671	21,7 %	6,4 %	28,1 %	5 956
Waremme	511	363	874	24,5 %	17,4 %	42,0 %	2 082
LIEGE	5 748	2 629	8 377	19,8 %	9,1 %	28,9 %	28 965
Arlon	385	373	758	20,9 %	20,3 %	41,2 %	1 839
Bastogne	516	78	594	34,8 %	5,3 %	40,1 %	1 481
Marche e/F	505	141	646	32,6 %	9,1 %	41,7 %	1 548
Neufchâteau	601	107	708	31,8 %	5,7 %	37,5 %	1 890
Virton	278	368	646	18,2 %	24,1 %	42,4 %	1 525
LUXEMBOURG	2 285	1 067	3 352	27,6 %	12,9 %	40,5 %	8 282
Dinant	828	395	1 223	27,3 %	13,0 %	40,3 %	3 037
Namur	2 260	1 295	3 555	25,4 %	14,5 %	39,9 %	8 915
Philippeville	387	49	436	23,3 %	2,9 %	26,2 %	1 663
NAMUR	3 475	1 739	5 214	25,5 %	12,8 %	38,3 %	13 615
WALLONIE	22 829	9 155	31 984	23,2 %	9,3 %	32,5 %	98 362
Total FWB 2014	29 890	12 156	42 046	21,5 %	8,8 %	30,3 %	138 893
Total FWB 2013	28 747	12 064	40 811	20,5 %	8,6 %	29,0 %	140 559

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil (y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE).

** Maisons d'enfants, Haltes Accueil et Accueillants autonomes. Les places sous-tutelle SAJ ne sont pas incluses. Les 1 026 places de la Commission européenne ne sont pas incluses (statut spécifique).

*** = (les enfants de moins d'1 an) + (les enfants de 1 an) + (50% des enfants de 2 à 3 ans). Le nombre d'enfants bruxellois est pris à 90%. L'arrondissement de Verviers ne compte pas les enfants germanophones.

Ce taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Région wallonie-Bruxelles).

Cette méthode tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans.

Le taux de couverture est de 30,3 % en 2014, il était de 29 % en 2013.

Cette augmentation est due à la hausse du nombre de places d'accueil disponibles mais également à la diminution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans.

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et assimilés¹ - Situation au 31/12/2014²

SUBREGIONS Arrondissements	ACCUEIL COLLECTIF										ACCUEIL FAMILIAL		TOTAL	
	Crèches ³		Prégardiennats		MCAE ⁴		Structures ME et HA subv par le FDS2		Total		Accueillants Conventiionnés		du nb de structures	des places
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places		
BXL-CAPITALE	134	5 908	28	676	11	181	0	0	173	6 765	75	296	248	7 061
B. WALLON	33	1 188	3	62	32	603	0	0	68	1 853	246	960	314	2 813
Ath	3	100	0	0	4	66	0	0	7	166	88	352	95	518
Charleroi	30	1 311	0	0	4	54	2	34	36	1 399	280	1104	316	2 503
Mons	19	739	0	0	9	162	1	18	29	919	164	651	193	1 570
Mouscron	14	506	0	0	0	0	1	18	15	524	45	179	60	703
Soignies	13	515	0	0	8	123	2	38	23	676	127	499	150	1 175
Thuin	10	351	0	0	0	0	1	14	11	365	126	502	137	867
Tournai	12	471	0	0	2	54	1	20	15	545	158	627	173	1 172
HAINAUT	101	3 993	0	0	27	459	8	142	136	4 594	988	3 914	1 124	8 508
Huy	3	129	0	0	6	96	0	0	9	225	128	504	137	729
Liège	47	1 698	3	57	31	558	2	26	83	2 339	221	877	304	3 216
Verviers	12	449	0	0	7	113	0	0	19	562	185	730	204	1 292
Waremme	6	198	0	0	7	99	0	0	13	297	54	214	67	511
LIEGE	68	2 474	3	57	51	866	2	26	124	3 423	588	2 325	712	5 748
Arlon	6	181	0	0	6	117	0	0	12	298	22	87	34	385
Bastogne	4	138	0	0	3	39	0	0	7	177	86	339	93	516
Marche e/F	2	36	0	0	10	138	0	0	12	174	83	331	95	505
Neufchâteau	6	211	0	0	3	57	0	0	9	268	84	333	93	601
Virton	3	66	0	0	5	78	0	0	8	144	34	134	42	278
LUXEMBOURG	21	632	0	0	27	429	0	0	48	1 061	309	1 224	357	2 285
Dinant	3	135	0	0	16	242	0	0	19	377	114	451	133	828
Namur	22	885	0	0	28	480	1	24	51	1 389	222	871	273	2 260
Philippeville	1	36	0	0	5	90	1	9	7	135	64	252	71	387
NAMUR	26	1 056	0	0	49	812	2	33	77	1 901	400	1 574	477	3 475
WALLONIE	249	9 343	6	119	186	3 169	12	201	453	12 832	2 531	9 997	2 984	22 829
FÉD. WALLONIE-BRUXELLES	383	15 251	34	795	197	3 350	12	201	626	19 597	2 606	10 293	3 232	29 890

1 Y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE : places Actiris, SEMA, FSE, places subventionnées par le Fonds de Solidarité (volet 2), places autorisées voire agréées par l'ONE mais non subventionnées.

2 Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil, ouvertes au 31/12/2014, par type de milieu d'accueil quel que soit leur mode de subventionnement.

3 Les deux crèches parentales sont incluses dans les crèches, elles sont situées dans le Brabant wallon et représentent 28 places. La crèche permanente de Namur est également incluse dans la colonne «crèches» (30 places). Ainsi que la crèche subventionnée par le FDS2 (22 places), située dans le Hainaut.

4 Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance: les MCAE subventionnées par le FDS2 sont incluses dans la colonne MCAE.

Au total, au 31/12/2014, l'offre de places d'accueil subventionnées par l'ONE et assimilées était constituée de 29.890 places (28.845 corrigé² en 2013) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soit une augmentation de 1.045 places nettes (+ 3,6%) par rapport à 2013, essentiellement réalisée dans les milieux d'accueil collectifs.

▪ COLLECTIF

19.597 places étaient directement disponibles dans les 626 milieux **d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE** (+16 milieux d'accueil nets et + 912 places nettes (+ 4,9%) par rapport à 2013).

▪ FAMILIAL

10.293 places étaient disponibles chez les 2.606 **accueillants conventionnés** (+ 26 accueillants nets et 133 places nettes par rapport à 2013 corrigé¹). Ce type de milieu d'accueil connaît néanmoins un taux de rotation (cessation – début d'activité) important.

Places et structures non subventionnées par l'ONE

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Situation au 31/12/2014

SUBREGIONS ARRONDISSEMENTS	Accueil collectif						Accueil familial		Total	
	Maisons d'Enfants		Haltes Accueil		Total		Accueillants Autonomes		du nb de struc- tures	des places
	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places		
BXL-CAPITALE	107	2 449	37	472	144	2 921	21	80	165	3 001
B. WALLON	63	1 236	26	359	89	1 595	125	495	214	2 090
Ath	14	186	1	5	15	191	12	49	27	240
Charleroi	15	237	6	73	21	310	26	102	47	412
Mons	19	268	0	0	19	268	11	44	30	312
Mouscron	1	21	0	0	1	21	5	20	6	41
Soignies	14	221	0	0	14	221	15	62	29	283
Thuin	4	59	1	24	5	83	13	52	18	135
Tournai	10	162	0	0	10	162	11	45	21	207
HAINAUT	77	1 154	8	102	85	1 256	93	374	178	1 630
Huy	12	191	0	0	12	191	53	210	65	401
Liège	48	798	13	183	61	981	128	505	189	1 486
Verviers	13	178	2	20	15	198	46	181	61	379
Waremme	9	157	4	46	13	203	40	160	53	363
LIEGE	82	1 324	19	249	101	1 573	267	1 056	368	2 629
Arlon	13	209	1	11	14	220	39	153	53	373
Bastogne	0	0	3	28	3	28	13	50	16	78
Marche e/F	2	60	3	27	5	87	14	54	19	141
Neufchâteau	0	0	3	30	3	30	19	77	22	107
Virton	10	227	0	0	10	227	37	141	47	368
LUXEMBOURG	25	496	10	96	35	592	122	475	157	1 067
Dinant	8	108	6	76	14	184	54	211	68	395
Namur	41	655	16	211	57	866	108	429	165	1 295
Philippeville	1	18	1	15	2	33	4	16	6	49
NAMUR	50	781	23	302	73	1 083	166	656	239	1 739
WALLONIE	297	4 991	86	1 108	383	6 099	773	3 056	1 156	9 155
FÉD. WALLONIE- BRUXELLES	404	7 440	123	1 580	527	9 020	794	3 136	1 321	12 156

NB : Les 1 026 places de la Commission européenne ne sont pas incluses (statut spécifique)

² Le nombre d'accueillants conventionnés et de places pris en compte au 31.12.2013 a fait l'objet d'une petite correction technique -présences d'enfants (10.160 places chez 2.580 accueillants au lieu de 10.062 places chez 2.584 accueillants). Pour rappel, depuis 2012, le nombre d'accueillants conventionnés et de places résulte de la capacité maximale au cours de l'année du rapport, des accueillants autorisés au 31.12, ayant eu au moins une journée de présence au cours de l'année écoulée.

Au total, au 31.12.2014, l'offre de places d'accueil non subventionnées par l'ONE était constituée de 12.156 places au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soit une augmentation de 92 places nettes par rapport à 2013.

▪ COLLECTIF

9.020 places étaient disponibles dans les 527 **milieux d'accueil collectifs non subventionnés** (-1 milieu d'accueil et + 186 places par rapport à 2013).

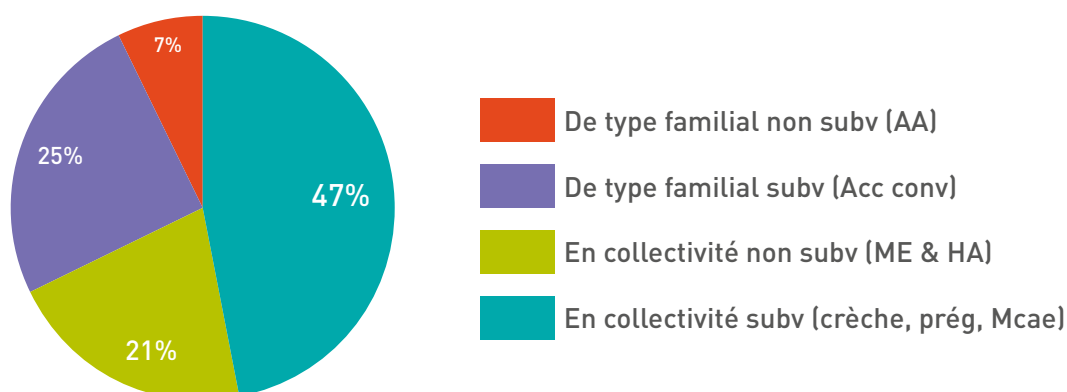
▪ FAMILIAL

3.136 places étaient disponibles chez les 794 **accueillants autonomes** (-26 accueillants et -94 places).

Répartition des places par type de structures d'accueil

Nb de places d'accueil au 31/12/2014

	ACCUEIL COLLECTIF		ACCUEIL FAMILIAL	
	Subventionné par l'ONE	Non subventionné par l'ONE	Subventionné par l'ONE	Non subventionné par l'ONE
BRUXELLES	6 765	2 921	296	80
BRABANT WALLON	1 853	1 595	960	495
HAINAUT	4 594	1 256	3 914	374
LIEGE	3 423	1 573	2 325	1 056
LUXEMBOURG	1 061	592	1 224	475
NAMUR	1 901	1 083	1 574	656
FÉD. WALLONIE-BRUXELLES	19 597	9 020	10 293	3 136



L'accueil en milieu d'accueil collectif subventionné reste prépondérant par rapport aux autres types de structure.

2.1.3 L'ACCESSIBILITÉ

Participation financière des parents

Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixe librement la participation financière parentale, en tenant toutefois compte des possibilités financières des parents. Plusieurs formules coexistent : forfait invariable, forfait tenant compte du volume théorique de présences, du volume réel de présences, du revenu des parents (barème ONE ou autre),...

Les milieux d'accueil agréés, voire subventionnés, fixent la participation financière parentale sur base des revenus des parents ainsi que des modalités et du barème de l'Office.

Au total, les parents paient en moyenne 15,27 € par jour et par enfant dans les milieux d'accueil subventionnés par l'Office (donnée disponible via les demandes de subsides).

On constate une augmentation de 0,15 € par rapport à 2013.

Cette augmentation se situe dans la fourchette basse des augmentations rencontrées habituellement. Elle est essentiellement due à l'indexation annuelle du barème, lequel suit l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation). L'indexation du barème 2014 par rapport à celui de 2013 est de faible ampleur : les prix augmentant peu en période de faible croissance économique (la demande augmente moins –voire régresse, ce qui, toute chose étant égale par ailleurs, réduit l'augmentation des prix voire les entraîne à la baisse).

Ce prix moyen tient compte des revenus mensuels nets des parents, mais aussi des réductions (à 70%) auxquelles ils ont droit (3 enfants à charge ou plus ; 2 enfants fréquentant un milieu d'accueil agréé) et de la fréquentation effective (journées complète et incomplètes : 100% ou 60% de la redevance).

Il n'est donc pas possible de déduire le revenu moyen des parents à partir de cette statistique.

PFP moyenne par Subrégion

Subrégions	PFP
BRUXELLES-CAPITALE	€ 14,78
BRABANT WALLON	€ 16,73
HAINAUT	€ 14,50
LIEGE	€ 15,28
LUXEMBOURG	€ 17,60
NAMUR	€ 15,30
WALLONIE	€ 15,41
FÉD. WALLONIE-BRUXELLES	€ 15,27

L'écart entre la participation financière parentale la plus élevée et la plus basse, selon le type de milieu d'accueil, est de l'ordre de 4,50 EUR en moyenne (5 EUR en 2013).

Le même écart, selon la subrégion, est de l'ordre de 3,00 EUR en moyenne. La PFP moyenne wallonne (15,41 EUR) se situe légèrement au-dessus de la moyenne communautaire. Alors que celle de la Région de Bruxelles-Capitale (14,78 EUR) lui est légèrement inférieure.

Intervention Accueil

En 2008, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Le versement d'une intervention « accueil » pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil 0-3 ans (au maximum deux fois au cours de leur séjour) fait partie de ces mesures.

Concrètement, l'INTERVENTION « ACCUEIL » consiste en un versement par la Direction Finances de l'ONE :

1. soit d'une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : « Intervention de base » ;
2. soit d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : « Intervention majorée ».

La majorité des formulaires 2013 provient, comme les années précédentes, de familles dont les enfants ont été accueillis dans un milieu d'accueil subventionné, principalement une crèche ou un service d'accueillants conventionnés.

Pour le secteur de l'accueil non subventionné, la majorité des formulaires concerne l'accueil en maisons d'enfants.

13.947 formulaires sur 20.920 rentrés ont fait l'objet d'un paiement en 2014, soit 66,67 %. Les autres ont été considérés comme redondants ou non éligibles.

Un quart des interventions a été liquidé au bénéfice des enfants séjournant dans un milieu d'accueil hennuyer (28 %). Viennent ensuite Bruxelles (22 %), Liège (21 %), Namur (13 %), le Brabant wallon (9 %) et le Luxembourg (7 %).

Taux de rotation - enfants présents au moins un jour en 2014

SUBREGIONS	Crèches	Crèches Parentales	Prégardiennats	MCAE	ME et HA subv par le FDS2	Services d'accueillants d'enfants conventionnés	TOTAL
BRUXELLES	8 250	0	1 219	266	0	506	10 241
BRABANT WALLON	1 841	25	129	1 059	0	1 698	4 752
HAINAUT	6 767	0	0	1 004	322	7 040	15 133
LIEGE	4 571	0	141	1 931	58	4 607	11 308
LUXEMBOURG	1 306	0	0	888	0	2 232	4 426
NAMUR	2 010	0	0	1 752	84	2 903	6 749
TOTAL FWB	24 745	25	1 489	6 900	464	18 986	52 609
Nb de places au 31/12/2014*	14 057	14	771	3 119	201	9 962	28 124
Taux de rotation	1,76	1,79	1,93	2,21	2,31	1,91	1,87

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Nombre de places au 31/12/2014 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au moins un jour en 2014

Le taux de rotation est le nombre d'enfants présents au moins un jour pendant l'année rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents.

En 2014, 52.233 enfants ont été présents au moins un jour dans les milieux d'accueil subventionnés.

On constate une légère diminution globale (-4,75%) du nombre d'enfants présents au moins un jour par rapport à 2013. Cette diminution, alors que l'on devrait connaître une augmentation (nombre de places et d'enfants inscrits plus élevé), est due à des données non transmises par un nombre élevé de milieux d'accueil.

Le taux de rotation moyen est de **1,87 enfant par place**, soit pratiquement 2 enfants par place au cours de l'année 2014. Cela varie de 1,76 en crèche à 2,31 en structure du Fonds de Solidarité (volet 2) où de l'accueil atypique, flexible et d'urgence est davantage pratiqué.

Le taux de rotation moyen en accueil collectif subventionné (1,85 enfant par place) est, comme en 2013, légèrement inférieur à celui de l'accueil de type familial subventionné (1,91).

Les présences d'enfants en 2014 se répartissent de la manière suivante :

- 8.743 enfants nés en 2014 ;
- 17.334 enfants nés en 2013 ;
- 17.977 enfants nés en 2012 ;
- 8.555 enfants nés en 2011.

Comme les années précédentes, on constate que la majorité des enfants ayant fréquenté au moins un jour un milieu d'accueil sont nés pendant les 2 années intermédiaires, soit en 2012 et 2013.

Cela s'explique par le fait que les enfants ne commencent à fréquenter un milieu d'accueil qu'à l'âge de quelques mois (après le congé de maternité) et le quittent souvent avant l'âge de 3 ans pour fréquenter l'école maternelle.

Taux de fréquentation

Taux de fréquentation - enfants inscrits au 15 janvier 2014

SUBREGIONS	Crèches	Crèches Parentales	Prégardiennats	MCAE	ME et HA subv par le FDS2	Services d'accueillants d'enfants conventionnés	TOTAL
BRUXELLES	5 552	0	610	191	0	322	6 675
BRABANT WALLON	1 221	27	69	950	0	1 119	3 386
HAINAUT	4 609	0	0	636	205	5 294	10 744
LIEGE	2 955	0	67	1 208	26	3 087	7 343
LUXEMBOURG	868	0	0	705	0	1 565	3 138
NAMUR	1 390	0	0	1 149	63	3 187	5 789
TOTAL FWB	16 595	27	746	4 839	294	14 574	37 075
Nb de places au 31/12/2014*	13 927	28	733	3 101	201	8 946	26 936
Taux de fréquentation	1,19	0,96	1,02	1,56	1,46	1,63	1,38

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Nombre de places au 31/12/2014 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au 15/01/2014

Le taux de fréquentation est le nombre d'enfants inscrits lors du recensement au 15 janvier rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants inscrits (photographie à un moment donné).

Au 15 janvier 2014, 37 372 enfants (33 372 en 2013) étaient inscrits dans des milieux d'accueil subventionnés, partiellement ou entièrement, par l'O.N.E. (données récoltées via les demandes de subsides), soit une augmentation de 11,09 % par rapport à 2013.

Ces données permettent de calculer un taux de fréquentation instantané : celui-ci est de 1,38 en 2014 (1,29 en 2013).

Il est logiquement inférieur au taux de rotation qui prend en compte, outre l'occupation instantanée, l'occupation successive d'une place par différents enfants.

Le taux de fréquentation en accueil collectif (1,25) est inférieur à celui de l'accueil familial (1,63), comme constaté habituellement (statistique utilisée depuis 2012).

Taux d'occupation

Pour rappel, le taux d'occupation concerne les crèches, pré-gardiennats et crèches parentales subventionnés (pas les SAEC, MCAE, et structures du Fonds de Solidarité volet 2). Ces structures doivent atteindre un taux d'occupation minimal pour obtenir l'entièreté des subsides trimestriels versés par l'Office.

Le **taux brut** est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre total (jours et demi-jours) de présence} \times 100}{\text{Capacité agréée} \times \text{Nombre de jours de fonctionnement}}$$

Le taux d'occupation brut moyen est de 79,67 % (80,71 % en 2013).

Il est de 79,95 % en crèche (-1,24 % par rapport à 2013), de 74,10% en pré-gardiennat (+ 1,69 %) et de 84,26 % en crèche parentale (- 1,94 %).

L'évolution de ce taux est relativement fluctuante sur les 10 dernières années.

Par ailleurs, les **taux d'occupation ajustés** tiennent compte de la durée d'ouverture de chaque crèche et pré-gardiennat (une pondération est opérée par rapport à la durée standard minimale de 10 heures).

La moyenne des heures d'ouverture est de 11h24 en 2014 (idem qu'en 2013 et 2012).

Le taux d'occupation ajusté moyen est de 90,83 (91,96 % en 2013).

Il est de 91,47 % en crèche (-1,37 % par rapport à 2013), de 78,94 % en préguardiennat (+1,66 %) et de 86,92 en crèche parentale (+ 0,72 %).

Cette pondération augmente sensiblement le taux d'occupation de 11,16% (global). Celui des crèches est augmenté de 11,52 % et celui des préguardiennats de 4,84 %.

L'évolution des taux sur 10 ans est similaire aux taux d'occupation bruts du fait de la stabilité des heures d'ouverture pour chacun des types de milieux d'accueil.

Les variations des taux d'occupation ne sont certainement pas déterminées par un seul facteur, mais sont le résultat d'un ensemble de variables socio-économiques qui interagissent (notamment la natalité, le travail à temps partiel, le chômage, les horaires atypiques...). Le taux d'occupation peut avoir une incidence sur le paramètre « qualité de l'accueil », par ailleurs toujours difficile à évaluer ou, inversement, ce dernier peut avoir une influence sur le taux d'occupation.

Il est donc éminemment difficile d'interpréter les variations du taux d'occupation, qu'il s'agisse de moyennes ou de valeurs individuelles.

2.2. L'ACCUEIL SPECIALISÉ (0-7 ANS)

Nombre de places et dépenses 2014

Nombre de services autorisés, agréés et subsidiés par l'ONE	Capacités autorisées (places)	Capacités agréées et subventionnées (places)	Dépenses (€)
14	391	340,5	11 370 175,42

Au 31 décembre 2014, 14 services autorisés, agréés et subventionnés comptabilisaient 391 places autorisées, dont 340,5 agréées et subventionnées. La situation est identique à 2013 et aux années antérieures.

Par contre, les dépenses ont augmenté de presque 100.000 € par rapport à 2013, dans le cadre du refinancement progressif du secteur. Pour l'année 2014, une avance supplémentaire a été versée en décembre 2014. A l'avenir, cette augmentation sera intégrée aux avances habituelles.

Les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) accueillent, de jour et de nuit, des enfants de 0 à 7 ans (voire 12 ans, en cas d'accueil d'une fratrie). Cet accueil concerne des enfants dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément de s'en occuper.

Outre les 14 services subventionnés par l'ONE, l'office organise lui-même 2 SASPE : « La Nacelle » à Mons (14 places et « Reine Astrid » à La Hulpe (56 places).

Accueil spécialisé - répartition par province

	Nb de services subventionnés et organisés par l'ONE	Nb de places (capacité autorisée)
BRUXELLES	4	92
BRABANT WALLON	1	56
HAINAUT	4	104
LIÈGE	3	128
LUXEMBOURG	2	52
NAMUR	2	29
TOTAL FWB	16	461

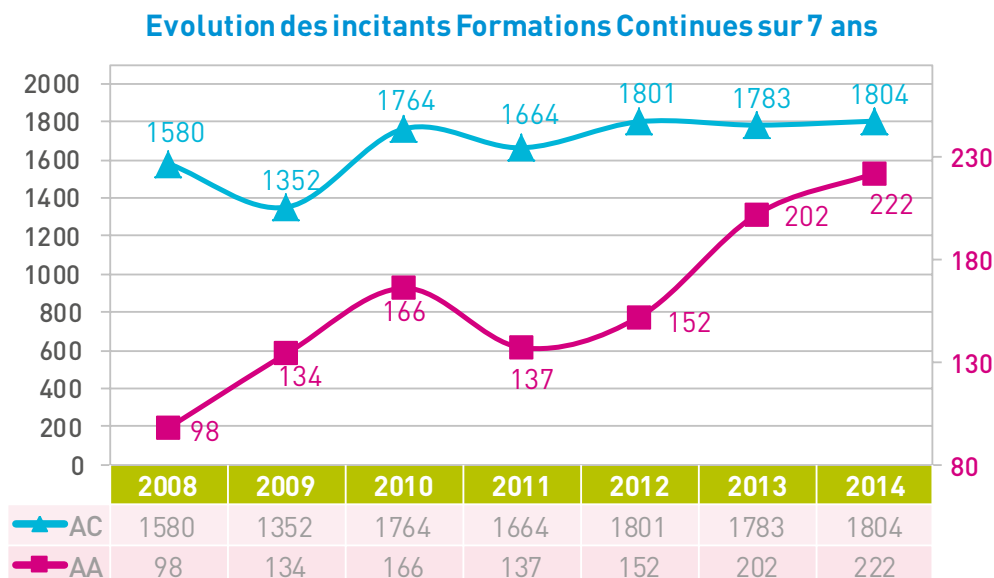
2.3. LES FORMATIONS CONTINUES

2.3.1 EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE AU FIL DES ANS

Le tableau ci-dessous montre l'évolution, depuis 12 ans, du nombre de jours et d'opérateurs subventionnés par secteur (0-3 ans et 3-12 ans) et des budgets consacrés à la formation continue.

Années	Nombre de jours (secteur 0-3 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 0-3 ans)	Nombre de jours (secteur 3-12 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 3-12 ans)	Totaux	Budget octroyé
2003-2004	456 jours	8	283,5 jours	8	739,5 jours	654 000 €
2004-2005	456,5 jours	8	455 jours	13	911,5 jours	796 226,78 €
2005-2006	466 jours	8	445 jours	13	911 jours	845 117 €
2006-2007	473 jours	8	505 jours	14	978 jours	891 852 €
2007-2008	491 jours	8	519 jours	15	1 010 jours	925 284 €
2008-2009	563,5 jours	13	682,1 jours	15	1 245,6 jours	1 222 206,25 €
2009-2010	687 jours	15	766,75 jours	20	1 453,75 jours	1 358 219,42 €
2010-2011	724,5 jours	16	753 jours	21	1 477,75 jours	1 404 713,56 €
2011-2012	706 jours	20	754 jours	25	1 460 jours	1 445 048,46 €
2012-2013	714 jours	22	803 jours	25	1 517 jours	1 366 671,45 €
2013-2014	758 jours	25	811,5 jours	22	1 569,5 jours	1 346 421,44 €
2014-2015	690 jours	25	793 jours	26	1 483 jours	1 363 778,55 €

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des demandes d'incitants sur les 7 années de mise en application de la directive concernant les « incitants formation » en faveur des accueillants à domicile.



2.4. L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

2.4.1 SERVICE EXTRASCOLAIRE

Au cours de l'année 2014, trois communes se sont engagées dans le processus de coordination ATL : Chièvres, Rouvrois, Jalhay, Thimister-Clermont et une commune s'est retirée : Châtelet.

En date du 31 décembre 2014, 232 communes se sont engagées dans le processus de coordination ATL.

Province	Total communes	Nbre de Communes avec une Coordination ATL	%
BRUXELLES	19	16	84 %
BRABANT WALLON	27	23	85 %
HAINAUT	69	56 (-1)	81 %
LIÈGE	75	60 (+2)	80 %
LUXEMBOURG	44	42 (+1)	95 %
NAMUR	38	35	92 %
TOTAL FWB	272	232	85 %

Chacune de ces communes perçoit une subvention de coordination qui lui permet de couvrir les charges salariales et les frais de fonctionnement du ou des Coordinateurs/trices ATL.

Le nombre de journée de présence réalisée par les opérateurs d'accueil extrascolaire agréé est en augmentation de 4 % en 2014, ce qui représente un total de 12 667 341 journées.

Années	Journées	% croissance
2004	20 916	
2005	609 336	2 813,25 %
2006	3 741 435	514,02 %
2007	6 563 474	75,43 %
2008	8 060 956	22,82 %
2009	9 200 192	14,13 %
2010	9 830 653	6,85 %
2011	10 088 569	2,62 %
2012	10 669 464	5,76 %
2013	12 150 254	13,88 %
2014	12 667 341	4,26 %

Les opérateurs d'accueil qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL perçoivent une subvention de fonctionnement et, pour certains d'entre eux, une subvention de différenciation positive.

Le montant de la subvention de fonctionnement s'élève à 0,47 euros par journée de présence, en diminution constante depuis 2004.

Le budget global 2014 de l'extrascolaire est de 12 565 989€.

2.4.2. ECOLES DE DEVOIRS

Nombre total de PO et EDD reconnus

	31/12/13	31/12/14
Nombre d'EDD reconnues	343	340
Nombre de PO reconnus	246	246

En 2014, le nombre d'écoles de devoirs diminue très légèrement alors que le nombre de Pouvoirs organisateurs reste identique.

EDD reconnues au 31/12/2014 par province

Bruxelles	Liège	Hainaut	Namur	Luxembourg	Brabant wallon
125	67	83	26	11	28

Plus de la moitié des écoles de devoirs sont situées dans la Région bruxelloise.

En Région wallonne, la plupart d'entre elles sont réparties dans les zones urbaines de la dorsale wallonne: Mouscron, Tournai, Nivelles, Wavre et Ottignies, Namur, Liège, Verviers, Charleroi et sa région, Mons borinage, Marche-en-Famenne et dans une moindre mesure, le sud du Luxembourg.

EDD ayant bénéficié d'une subvention

	Année 2013	Année 2014
Budget	1 242 151 €	1 265 121 €
Nombre d'EDD Subsidiées	296	302
Subvention moyenne	5 724 €	5 741 €
Subvention médiane	4 333 €	4 595 €

Le nombre d'écoles de devoirs subventionnées augmente progressivement chaque année tout comme le budget octroyé au secteur et la hauteur des subventions.

2.5 LES CENTRES DE VACANCES

EVOLUTION DU SECTEUR

Depuis l'entrée en vigueur du décret, les initiatives n'ont pas cessé de progresser. Le nombre de structures (communales, associatives ou autres) agréées au titre de centre de vacances augmente chaque année dans tous les secteurs.

On observe que de plus en plus de camps bénéficient du subventionnement « centres de vacances » même si l'on remarque un léger tassement dans le nombre de journées de présence d'enfants et de coordinateurs ou animateurs brevetés en 2014.

Pour le secteur des plaines de vacances, si le nombre de journées de présence d'enfants est assez similaire à 2013, les journées de coordinateurs et animateurs sont elles en augmentation.

Les centres de vacances se caractérisent par la diversité des organisateurs : pouvoirs publics, asbl, organisations de jeunesse,... qui amènent chacun leur approche spécifique des objectifs pédagogiques de la structure.

	NOMBRES DE CENTRES		CENTRES SUBVENTIONNÉS				
	Déclarés*	Subventionnés	Nbre d'enfants inscrits au moins 1 jour	Nbre de jrnées de présence d'enfants	Nbre de jrées coordinateur breveté	Nbre de jrées animateur breveté	Subvention octroyée (ONE)
CAMPS							
2002	653	515	15 747	170 877	0**	0**	209 628,0 €
2012	2 172	802	25 015	291 833	9 792	13 863	455 309,0 €
2013	2 215	887	27 858	325 558	10 693	15 231	512 671,0 €
2014	2 158	970	26 253	307 129	10 049	14 073	500 474,7 €
SÉJOURS							
2002	217	187	15 327	170 215	2 638	10 626	370 468,0 €
2012	274	229	14 219	136 748	3 396	11 239	358 553,0 €
2013	276	220	12 495	119 811	3 011	9 752	320 392,6 €
2014	268	231	12 376	118 941	3 096	10 113	329 489,7 €
PLAINES							
2002	731	654	96 724	982 983	8 925	59 613	1 699 944,0 €
2012	1 336	1 152	167 704	1 409 223	18 609	86 903	2 673 744,0 €
2013	1 318	1 177	167 592	1 379 635	17 845	85 689	2 677 109,2 €
2014	1 402	1 305	167 888	1 350 445	18 875	86 434	2 725 235,4 €
TOTAL CENTRES DE VACANCES							
2002	1 601	1 356	127 798	1 324 075	11 563	70 239	2 280 040,0 €
2012	3 782	2 183	206 938	1 837 804	31 797	112 005	3 487 606,0 €
2013	3 809	2 284	207 945	1 825 004	31 549	110 672	3 510 172,8 €
2014	3 828	2 506	206 517	1 776 515	32 020	110 620	3 555 199,8 €

* Reprend tous les centres déclarés, y compris les subventionnés

** Les journées des animateurs et coordinateurs sont nulles car elles n'étaient pas encodées

3. La communication avec les usagers / L'ONE à l'international

Via one.be, les airs de familles, les webdocs, les brochures, mais aussi à travers des outils d'animation développés lors de partenariats locaux, l'ONE promeut la diffusion d'informations (psycho-médicosociale et de soutien à la parentalité) auprès des (futurs) parents et cible également les enfants.

L'ONE participe également à des colloques (en Belgique et à l'étranger), mettant ainsi en exergue son expertise sur les matières liées à l'enfance en FWB.

3.1. AUDIENCES DES MICROPROGRAMMES AIR DE FAMILLES

Télévision : 237.000 téléspectateurs par semaine visionnent ce programme sur la Une et la Deux. On constate une augmentation de l'audience cumulée par rapport aux saisons précédentes et même un rajeunissement de celle-ci. Par ailleurs, le nombre de vues des microprogrammes sur le site internet de l'ONE n'a cessé de croître depuis la création de la chaîne ONE-Youtube en septembre 2012 : <https://www.youtube.com/user/onetvbe>

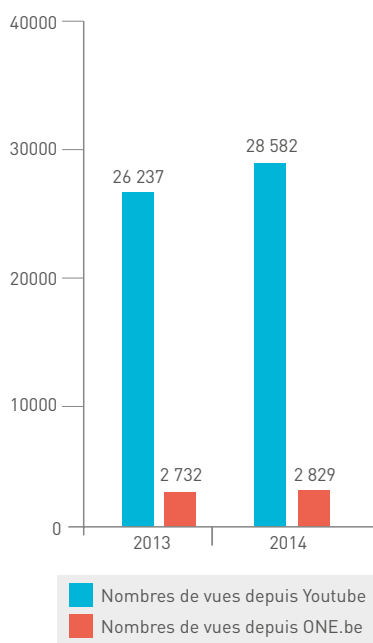
Relais de la presse écrite : On peut également ajouter, en termes de visibilité de ce programme, un lectorat diversifié de 400.000 lecteurs via le Soir magazine (au lieu de 200.000 pour le magazine Victoire). Ce lectorat devrait encore être augmenté et diversifié grâce à la nouvelle application du Soir magazine, qui rend accessible le contenu sur tablettes et mobiles à partir du mois de septembre 2014.

Web (One.be + YouTube):

En 2014 :

- Nombre de vues des Airs de familles (One.be + Youtube) : 31 411
- Nombre de vues depuis ONE.be : 2829, soit 9% du nombre total
- Plus-value de la chaîne Youtube en matière d'audience : + 905%
- En 2013 : Nombre de vues des Airs de familles (One.be + Youtube) : 28 969
- Nombre de vues depuis ONE.be : 2732, soit 9,4% du nombre total

Airs de familles sur one.be et sur Youtube



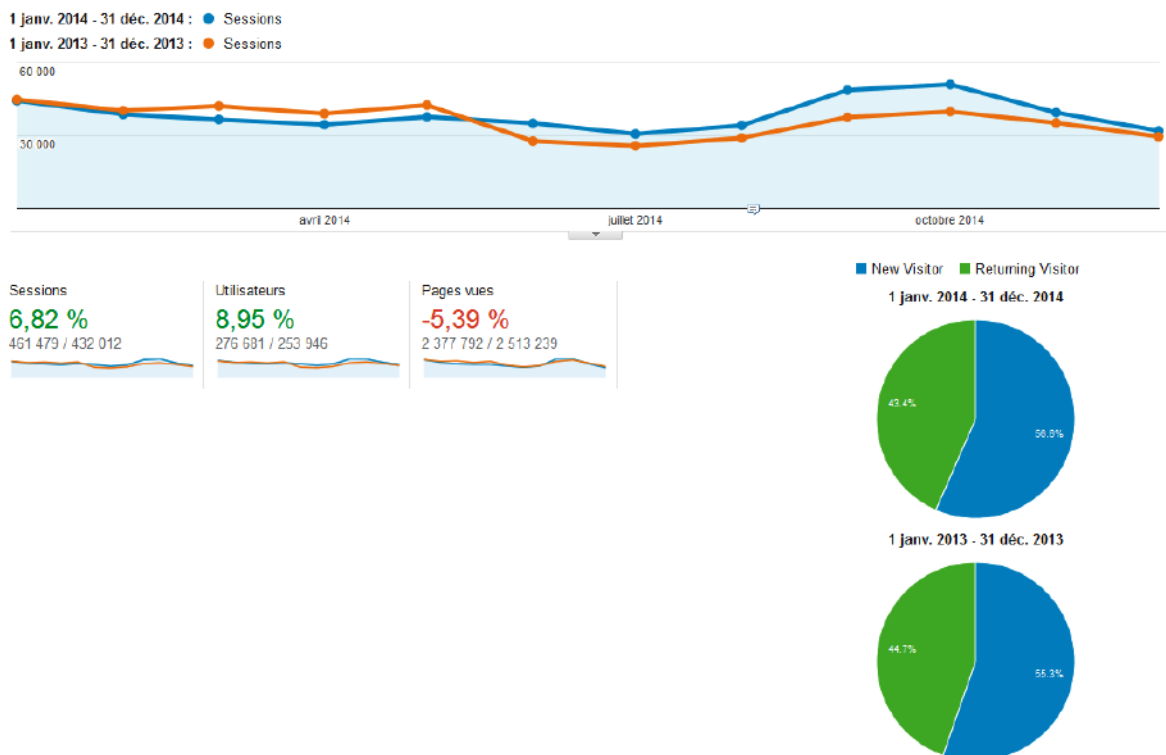
Depuis son lancement en 2012, la chaîne Youtube de l'ONE a permis d'augmenter de façon exponentielle la diffusion des microprogrammes Airs de familles de l'ONE. La consultation de vidéos en ligne est en forte croissance suite notamment à l'omniprésence des écrans (ordinateurs, tablettes, smartphones). Partant de ce constat, l'ONE a donc créé, en parallèle au site web, une chaîne sur le réseau social 'YouTube' afin d'améliorer sa présence et sa visibilité digitale, mais aussi de développer une plus forte proximité.

Webdocs

En septembre 2014, l'ONE dynamisait son offre d'informations via le web en proposant des web documentaires. En trois mois d'activités en 2014 (septembre à décembre), on constate déjà un engouement certain pour ce type de programme (2697 vues et la durée moyenne de visionnage de ce programme est de 2 min 19s).

3.2. AUDIENCE D'ONE.BE (2013-2014)

(source : Google Analytics)



En 2014, le site de l'ONE a enregistré 461.479 visites par 276.681 utilisateurs différents. Ces chiffres représentent une augmentation de respectivement 6,82% et 8,95% par rapport à 2013 (source : Google Analytics).

- Sessions = visites sur le site
- Utilisateurs = visiteurs uniques

3.3. LES ANIMATIONS DE TERRAIN

Depuis plus de 20 ans, l'ONE crée et diffuse des outils d'animation destinés aux futurs parents, parents et enfants entre 3 et 8 ans. Tous ces outils visent à sensibiliser les participants (par une approche ludique et interactive) à adopter ou à renforcer des comportements favorables à leur santé.

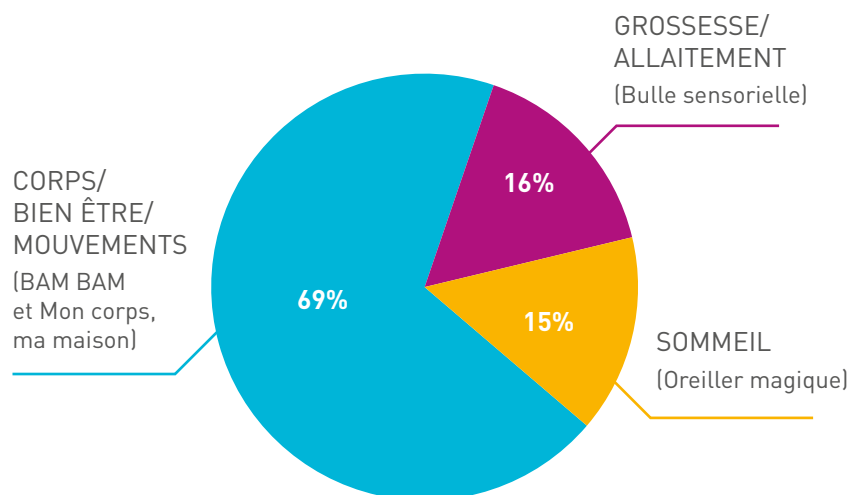
Petits jeux, grands jeux, modules... les outils sont variés ainsi que les thématiques exploitées, en lien avec les programmes de prévention mis en place au sein des consultations de l'ONE.

3.3.1 LES GRANDS MODULES D'ANIMATION

On entend par « grands modules », des structures d'animations relativement imposantes (minimum 50m²) et s'adressant, pour chaque séance d'animation, à un nombre de participants variant entre 20 et 50 personnes (en majorité des enfants).

Les **grands modules d'animation** de l'ONE sont utilisés lors d'activités d'une durée de plusieurs jours au sein de lieux vastes (salle de fête, écoles, maternités, etc.). Ce type d'animation nécessite un travail en réseau avec d'autres partenaires (PSE, PMS, Communes, maternités, etc...) et requière un accompagnement de l'équipe des Référentes éducation à la santé de l'ONE.

Thématique et utilisation des grands modules en 2014



En 2014, les grands modules d'animation ont été utilisés à 13 reprises.

Exemples de « grand module »



L'oreiller Magique



Bam Bam

En 2014, les grands modules d'animation ont été utilisés à 13 reprises. Les animations concernant la thématique de santé globale du corps (corps/bien-être/alimentation/mouvement) ont très fortement été plébiscitées par les acteurs de terrain. Outre la réponse aux besoins sur cette thématique, l'engouement particulier peut également s'expliquer par la mise à disposition d'un nouveau module intitulé « BamBam » qui permet d'aborder la thématique de la santé globale sous un nouvel angle complétant ainsi l'autre module d'animation (Mon corps, ma maison).

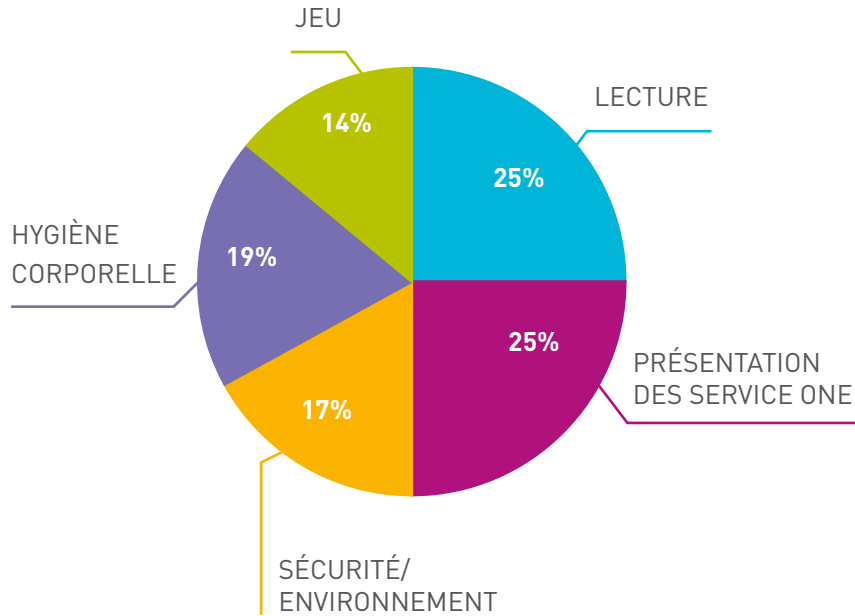
3.3.2 LES OUTILS D'ANIMATION DE TAILLE MOYENNE

Caractéristiques des outils d'animation de taille moyenne :

Il s'agit d'outils demandant moins d'espace que les grands modules (de 3 à 20 m²). Ils se présentent sous différentes formes : grands jeux, petites structures sous forme de tentes, stand...

Parmi ces outils, nous pouvons citer : le tunnel denti-mains propres, le p'tit oreiller, l'anticata, le lutin futé, 1,2,3 jouons et l'animation avec la tente parasol.

Thématique et utilisation des outils de taille moyenne



En 2014, ces outils d'animation ont été utilisés à 52 reprises.

Exemples d'outils d'animation de taille moyenne



Tunnel denti-mains propres



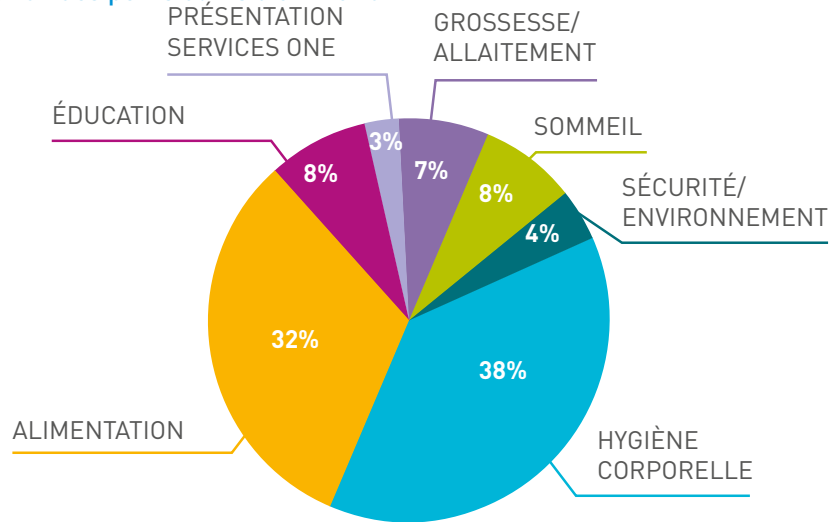
Anticata

3.3.3 LES PETITS OUTILS D'ANIMATION

Caractéristiques des petits outils d'animation :

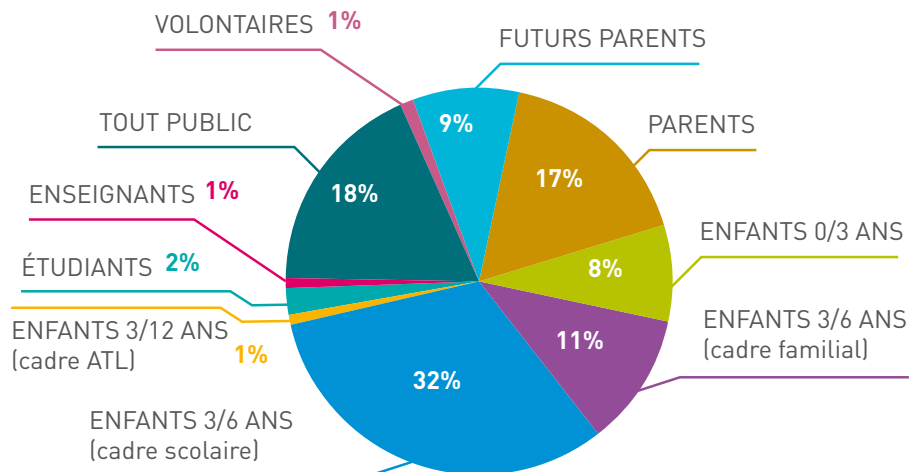
Il s'agit d'outils ne demandant pas de locaux particuliers. Ils peuvent à la fois être utilisés en consultation ONE, à domicile, lors d'une soirée, etc. Parmi ceux-ci nous pouvons citer : le kit bucco-dentaire, le caisson lavage des mains, les jeux sur l'alimentation, les jeux de cartes...

Thématique et utilisation des petits outils d'animation



ex : le jeu du tri des collations

3.3.4 PUBLICS AYANT PARTICIPÉ AUX ANIMATIONS DE TERRAIN



En 2014, 12 500 personnes **[55% de données rentrées]** ont participé aux différentes animations.

Chaque année, l'ensemble des outils d'animation proposés par l'ONE sont nombreux à être utilisés, partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre d'événements organisés le plus souvent en collaboration avec des partenaires locaux. Ces animations constituent des moments précieux d'échanges avec les enfants et l'opportunité d'entendre ce qu'ils ont à dire sur le sujet abordé (sont-ils intéressés ? Quelles sont leurs expériences ? Cela fait-il écho à d'autres informations reçues ?, etc.).

C'est aussi le moyen d'évaluer, à travers leurs réactions, l'adéquation des outils utilisés et la nécessité (ou pas) de les adapter.

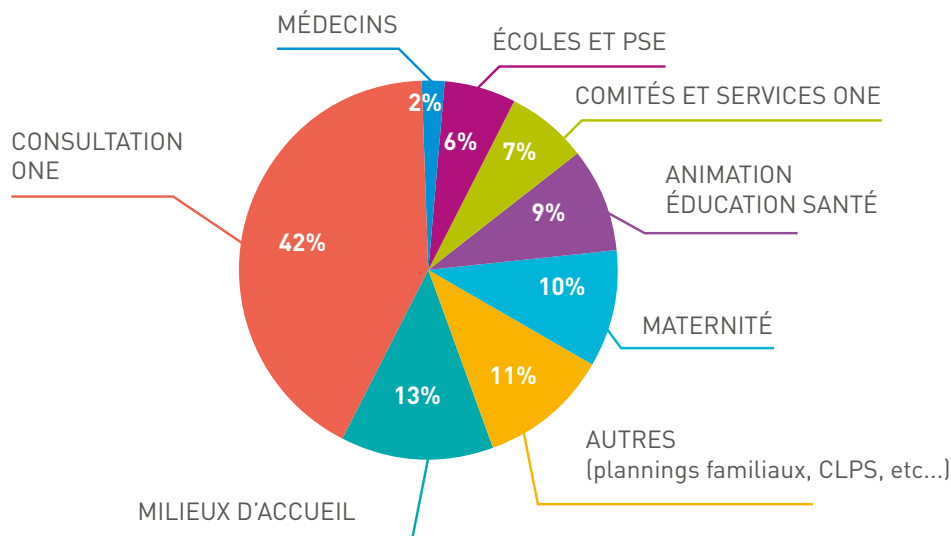
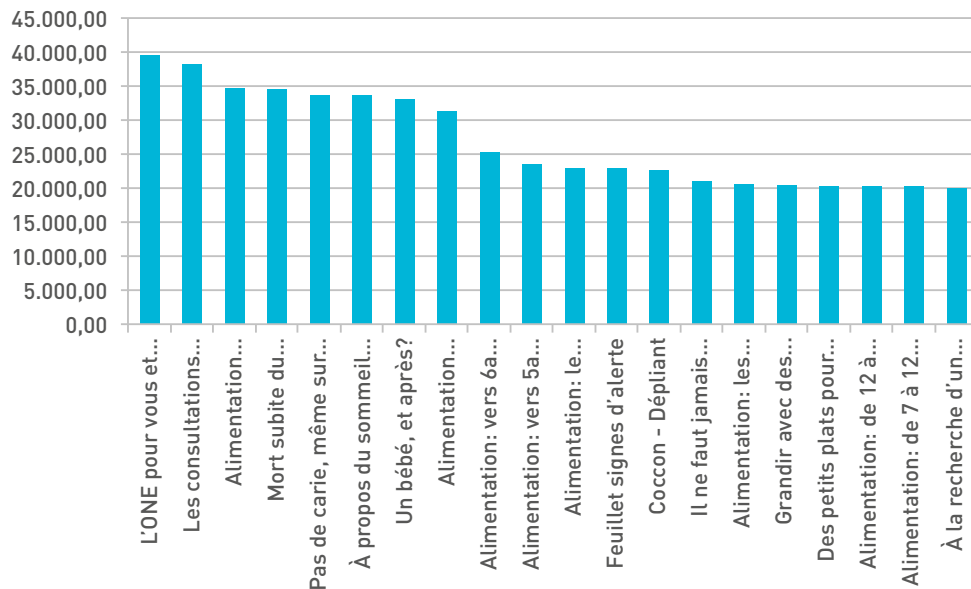
Cette démarche est essentielle pour cibler au mieux les besoins du public destinataire et créer un outil de communication efficace.

3.4. LES BROCHURES D'INFORMATION

Des **brochures** (et dépliants, fiches, affiches...) traitant de divers thèmes (grossesse, santé, éveil de l'enfant, soutien à la parentalité, etc.) sont régulièrement éditées à l'usage du grand public avec une attention particulière à l'accessibilité des informations véhiculées (langage et illustrations).

Outre la mise à disposition via **one.be**, la diffusion de ces outils se réalise par l'intermédiaire des travailleurs médico-sociaux de l'ONE, des professionnels des milieux d'accueil mais aussi des différents partenaires dans le cadre de projets locaux. La présence de l'ONE lors de salons, colloques et autres événements est aussi un moyen précieux de faire connaître et diffuser les publications.

A titre informatif, nous citons dans le tableau ci-dessous les documents ayant été diffusés à plus de 20.000 exemplaires en 2014.



Outre la commande en ligne via ONE.be, la diffusion des brochures à l'attention des (futurs) parents s'est réalisée en 2014 via nos Consultations ONE et les milieux d'accueil de la petite enfance mais aussi grâce aux partenaires de l'ONE.

3.5 L'ONE À L'INTERNATIONAL

En 2014, l'ONE a été présent à de nombreux colloques, séminaires, formations à l'étranger afin de présenter son action, ses missions, son offre de services mais aussi parfaire son expertise.

La diversification de cette présence des agents de l'ONE permet d'améliorer la visibilité institutionnelle de l'ONE. Au total, 120 jours ont été passés à l'étranger pour 66 déplacements, soit une moyenne de 1,8 jours par mission/formation.

En 2014, 30 % du budget lié à l'International ont été consacré à des traductions, sous-titrage de DVD ([Youtube](#)) et frais liés à l'accueil de conférenciers étrangers en Belgique.